



BEAC

BANQUE DES ETATS DE
L'AFRIQUE CENTRALE

Bulletin Economique et Statistiques



BES N°25 - JUIN 2025

Bulletin Economique et Statistiques

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	7
Liste des sigles et abréviations	9
Avant-propos	11
I. EVOLUTIONS ECONOMIQUES, MONETAIRES ET FINANCIERES RECENTES . 13	
1. Environnement international	13
2. Secteur réel de la CEMAC	18
3. Balance des paiements et compétitivité	23
4. Finances publiques et endettement.	26
5. Monnaie et crédit.	27
6. Marchés monétaire et des titres publics	29
7. Réserves des banques	34
8. Situation des réserves de change	31
Conclusion	34
Annexes	35
II. ETUDE : FILLIERE DE CACAO AU CAMEROUN.....39	
Introduction.....	43
1. Organisation de la filière cacao au Cameroun	43
1.1. Les acteurs de la filière.	43
1.2. Programmes gouvernementaux de soutien à la filière	45
2. Production et tendances des prix du cacao au Cameroun	46
2.1. Dynamique de la production.	46
2.2. Évolution des prix et structure de rémunération des producteurs	46
3. Commerce extérieur et transformation du cacao camerounais.	47
3.1. Le cacao dans les exportations du Cameroun.	47
3.2. Positionnement du Cameroun sur le marché mondial	48
3.3. Transformation locale	49
4. Défis et perspectives pour la filière cacao.	49
4.1. Règlement de l'UE contre la déforestation dans le cadre du pacte vert européen	49
4.2. Point sur les initiatives des pouvoirs publics pour accompagner la filière	51
4.3. Positionnement des acteurs du secteur privé face au RDUE	51
4.4. Perspectives à court et à moyen terme	53
4.5. Recommandations	53
Conclusion.....	54
Bibliographie.....	55

LISTE DES TABLEAUX

T1	: Taux de croissance mondiale réel et des principaux pays partenaires . . .	13
T2	: Contribution à la croissance de la CEMAC	19
T3	: Taux d'inflation sur les 12 derniers mois	20
T4	: Indice des prix de la CEMAC par fonction de consommation	21
T5	: Soldes de la balance des paiements	23
T6	: Solde de la balance commerciale	24
T7	: Compétitivité.	25
T8	: Evolution des finances publiques des pays de la CEMAC.	26
T9	: Evolution de la dette publique extérieure des pays de la CEMAC.	27
T10	: Agrégats de monnaie et de crédit.	28
T11	: Evolution des agrégats de monnaie et de crédit	28
T12	: Taux directeurs de la BEAC	30
T13	: Evolution des principaux indicateurs de la liquidité	32

LISTE DES GRAPHIQUES

G1	: Taux de croissance réelle des pays industrialisés	14
G2	: Taux de croissance réelle des pays en développement	14
G3	: Cours du pétrole	15
G4	: Cours des produits agricoles d'exportations	15
G5	: Cours des métaux non précieux	15
G6	: Indice composite des cours des produits de bases exportées par la CEMAC. .	15
G7	: Cours moyen mensuel de l'euro	16
G8	: Cours moyen mensuel de l'euro (suite)	16
G9	: PIB nominal des pays de la CEMAC	19
G10	: Contribution absolue des fonctions de consommation à l'indice des prix à la consommation de la CEMAC	22
G11	: Contribution absolue des fonctions de consommation à l'indice des prix à la consommation de la CEMAC	22
G12	: Evolution du TCER/TCEN	25
G13	: Evolution de l'indice composite du TCER	25
G14	: Evolution comparée des taux de facilité de prêt marginal de la BCE et de la BEAC . .	29
G15	: Evolution comparée du TIAO et du taux d'appels d'offres de la BCE	29
G16	: Evolution de la structure des réserves des banques de la CEMAC	33
G17	: Evolution du volume des interventions de la BEAC sur le marché monétaire de la CEMAC	33

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BCC	:	Banque Centrale du Congo
BCE	:	Banque Centrale Européenne
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BDEAC	:	Banque de Développement des Etats de l’Afrique Centrale
BEAC	:	Banque des Etats de l’Afrique Centrale
BES	:	Bulletin Economique et Statistiques
BCN	:	Banque Centrale du Nigéria
BdC	:	Banque du Canada
BoE	:	<i>Bank of England</i>
BoJ	:	<i>Bank of Japan</i>
CEMAC	:	Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CPM	:	Comité de Politique Monétaire
FALB	:	Facteurs Autonomes de Liquidité Bancaire
FED	:	<i>Federal Reserve</i>
FMI	:	Fonds monétaire international
ICAE	:	Indice Composite de l’Activité Economique
LPR	:	<i>Loan Prime Rate</i>
PIB	:	Produit Intérieur Brut
SARB	:	<i>South African Reserve Bank</i>
TCER	:	Taux de Change Effectif Réel
TCEN	:	Taux de Change Effectif Nominal
TCM	:	Taux Créditeur Minimum
TIAO	:	Taux d’Intérêt des Appels d’Offres
TIMP	:	Taux Interbancaire Moyen Pondéré
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
WEO	:	<i>World Economic Outlook</i>

Le contexte économique mondial au premier trimestre de l'année 2025 a été marqué par un ralentissement de l'activité économique, malgré la persistance de la désinflation et un assouplissement continu des conditions monétaires par les grandes banques centrales. Cependant, les incertitudes géopolitiques grandissantes et l'escalade des tensions commerciales ont continué de peser lourdement sur les perspectives de croissance économique mondiale.

Ainsi, selon les Perspectives de l'économie mondiale (PEM) publiées en avril 2025 par le Fonds monétaire international (FMI), la croissance mondiale devrait s'établir à 2,8 % en 2025 et 3,0 % en 2026, contre 3,3 % en 2024

S'agissant des évolutions récentes et des perspectives économiques, monétaires et financières de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), au premier trimestre 2025, l'Indice Composite de l'Activités Economique (ICAE) s'est accru de 8,5 %, après 9,1 % au quatrième trimestre 2024 et 6,1 % un an plus tôt, soutenu notamment par les filières aurifère et cacaoyère et le dynamisme du secteur des Bâtiments et Travaux Publiques (BTP), du commerce et des télécommunications.

Pour l'année 2025, les Services de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) tablent sur :

- i) un ralentissement de la croissance sous-régionale à 2,4 %, contre 2,9 % en 2024, en lien avec le recul de la production pétrolière, malgré un secteur non pétrolier robuste (3,5 % en 2025, contre 3,6 % en 2024) ;
- ii) la poursuite du ralentissement de l'inflation qui reviendrait autour de 2,8 % en moyenne annuelle en 2025, contre 4,1 % en 2024 ;
- iii) une légère détérioration du solde budgétaire, base engagements, hors dons, de - 1,1 % du PIB en 2024 à - 1,2 % du PIB en 2025 ;
- et iv) une dégradation du solde du compte courant, dons officiels compris, à - 4,4 % du PIB, contre -1,4 % en 2024, sous l'effet de la baisse des cours internationaux du pétrole qui chuteraient de 20,1 % pour ressortir à 62,9 dollars le baril. La masse monétaire augmenterait de 10,7 % à 23 209,5 milliards. Les réserves de change reculeraient de 3,2 %, à 7 063,2 milliards au 31 décembre 2025, correspondant à un taux de couverture extérieure de la monnaie de 72,7 %, après 74,9 % à fin 2024. Les réserves en mois d'importations de biens et services ressortiraient à 4,51 contre 4,67 en 2024.

En ce qui concerne les perspectives à moyen terme, la CEMAC poursuivrait la diversification de son appareil productif, notamment dans la céramique, le ciment, l'agroalimentaire, la logistique, les mines, l'énergie et la transformation du bois. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel stabiliserait autour de 3,6 % par an entre 2026 et 2028, tandis que l'inflation resterait sous la norme communautaire de 3,0 % au courant de l'année 2025 (2,8 %) et y demeurerait en 2026 (2,3 %) et en 2027 (2,1 %), après 4,1 % en 2024. Le taux de couverture extérieure de la monnaie et les réserves de change en mois d'importations des biens et services se situeraient en moyenne respectivement à 77,4 % et 4,98. Les autres comptes macroéconomiques seraient caractérisés par :

- i) un déficit budgétaire, base engagements, hors dons, qui ressortirait en moyenne annuelle autour de 1,2 % du PIB sur la période 2026-2028, comme en 2025 ;
- ii) un creusement du déficit extérieur courant, dons inclus, en pourcentage du PIB, à 3,2 % en 2026, et à 4,1 % en 2027 et 2028, en relation essentiellement avec le recul de la production de pétrole brut, non compensé par les évolutions favorables des cours des autres produits d'exportation ;
- et iii) une hausse en moyenne annuelle, entre 2026 et 2028, de la masse monétaire (8,4 %), des avoirs extérieurs nets (26,6 %) et des crédits à l'économie (8,5 %).

Ce vingt-cinquième numéro du Bulletin Economique et Statistiques (BES) diffusé par la BEAC, présente les évolutions économique, monétaire et financière internationale et sous-régionale pour le premier trimestre de l'année 2025. Il est structuré comme suit :

Partie I : « Evolutions économique, monétaire et financière récentes »

Partie II : Etude.

L'étude publiée dans ce numéro s'intitule : note d'étude sur la filière Cacao au Cameroun, écrite par Messieurs Edouard AYIWOUÉ MBOUEMBOUE et Joseph Armel EBOUELE de la Direction Nationale de la BEAC à Yaoundé.

Evrard Ulrich MOUNKALA

Président du Comité de Validation

I. EVOLUTIONS ECONOMIQUES, MONETAIRES ET FINANCIERES RECENTES

1. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Selon les Perspectives de l'économie mondiale publiées par FMI en avril 2025, l'activité économique globale a montré des signes de ralentissement au cours du premier trimestre 2025, dans un contexte d'incertitudes géopolitiques grandissantes, notamment en raison de l'escalade des tensions commerciales. Ainsi, la croissance mondiale reviendrait à 2,8 % en 2025, après 3,3 % en 2024 pour s'établir à 3,0 % en 2026.

S'agissant du commerce international, la dynamique des échanges commerciaux mondiaux a subi un ralentissement significatif au premier trimestre de l'année 2025, influencée par la montée des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, d'une part, et les perturbations en mer Rouge, d'autre part. Ainsi, le volume des échanges se replierait à 1,7 % en 2025, après 3,8 % en 2024, pour ensuite remonter à 2,5 % en 2026.

Sur le front des prix, la désinflation mondiale se poursuivrait à court et moyen termes, avec le recul des prix de l'énergie et des produits alimentaires. Le taux d'inflation mondial reculerait de 5,7 % en 2024 à 4,3 % en 2025 et 3,6 % en 2026.

1.1 Activité économique

T1 : Taux de croissance réelle des principaux pays partenaires

INDICATEURS (en %, sauf indication contraire)	2023	2024	2025	2026
Taux de croissance				
Economie mondiale	3,3	3,3	2,8	3,0
Pays avancés	1,7	1,8	1,4	1,5
États-Unis	2,9	2,8	1,8	1,7
Zone Euro	0,4	0,9	0,8	1,2
Pays émergents et en développement	4,4	4,3	3,7	3,9
Chine	5,2	5,0	4,0	4,0
Inde	8,2	6,5	6,2	6,3
Russie	3,6	4,1	1,5	0,9
Afrique Sub-saharienne	3,6	4,0	3,8	4,2
Nigeria	2,9	3,4	3,0	2,7
Afrique du Sud	0,7	0,6	1,0	1,3
Taux de croissance du commerce mondial	0,7	3,8	1,7	2,5
Prix du baril de pétrole ¹ (dollar/baril)	80,59	81,29	66,97	62,38
Taux d'inflation				
Economie mondiale	6,7	5,7	4,3	3,6
Pays avancés	4,6	2,6	2,5	2,2
Pays émergents et en développement	8,1	7,7	5,5	4,6
Pays d'Afrique subsaharienne	17,8	18,1	13,3	12,9

¹ Le cours du pétrole est basé sur la moyenne des cours pour les qualités suivantes : Brent du Royaume-Uni, Dubaï et WTI.

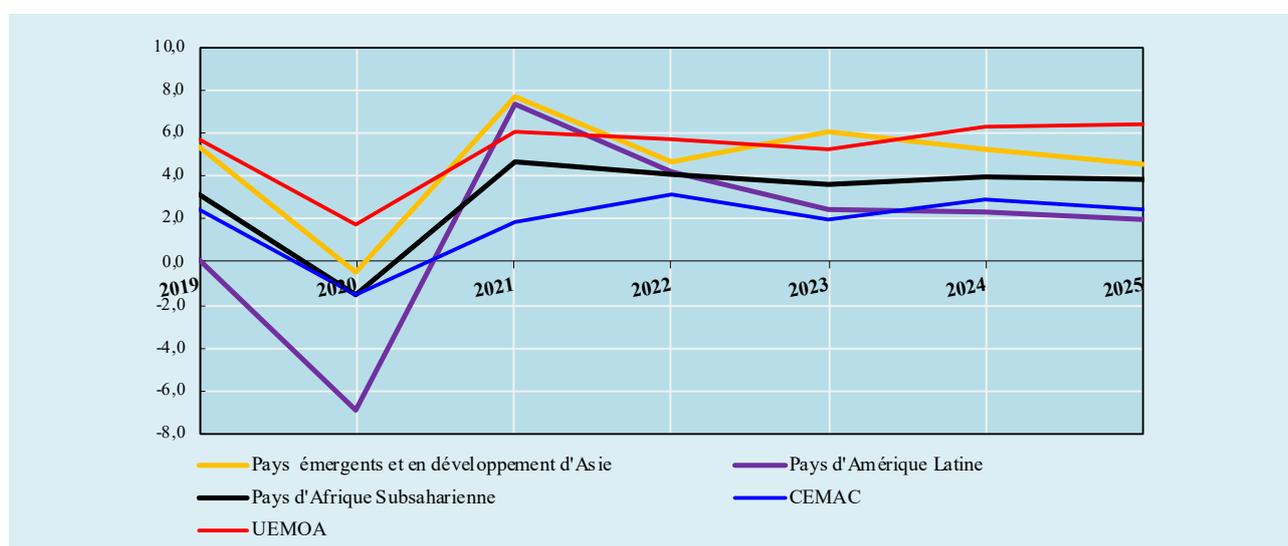
Source : Perspectives de l'Économie Mondiale du FMI (mises à jour d'avril 2025)

G1 : Taux de croissance réelle des pays industrialisés



Source : Perspectives de l'Économie Mondiale du FMI (mises à jour d'avril 2025)

G2 : Taux de croissance réelle des pays en développement

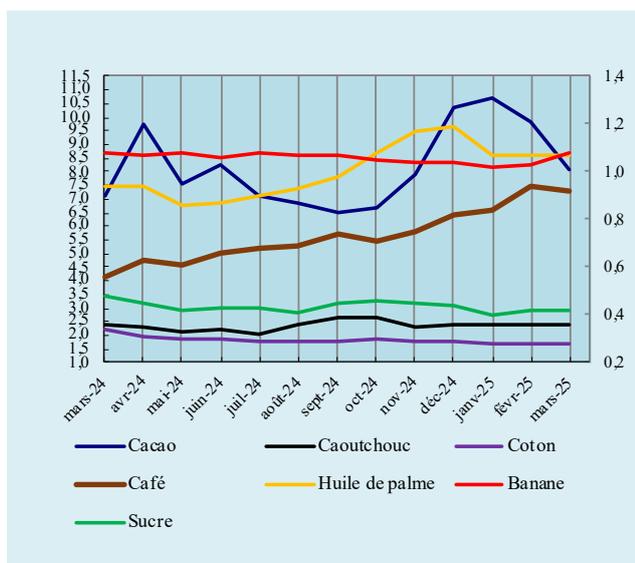


Source : Perspectives de l'Économie Mondiale du FMI (mises à jour d'avril 2025)

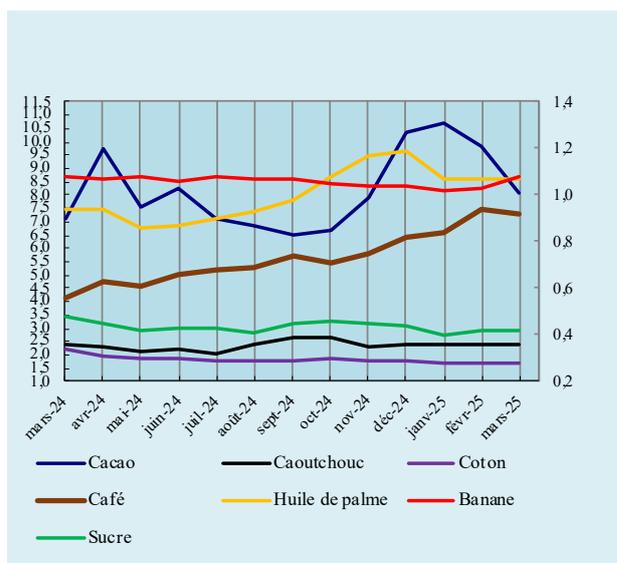
1.2 Marché des produits de base

Au premier trimestre 2025, les cours mondiaux des principales matières premières exportées par les pays de la CEMAC ont maintenu leur tendance haussière entamée au quatrième trimestre de l'année 2024. L'indice composite des cours des produits de base (ICCPB) de la CEMAC, s'est accru de 8,2 % entre le quatrième trimestre 2024 et le premier trimestre 2025, tiré par la hausse simultanée des produits énergétiques et des produits non énergétiques. Les cours des produits énergétiques se sont accrus de 4,8 % au premier trimestre 2025 après une baisse de 4,1 % au quatrième trimestre 2024, en liaison avec la hausse des cours observés sur les marchés du pétrole et du gaz naturel. En termes de contribution, la dynamique de l'indice global des cours des produits de base exportés par les pays de la CEMAC a été dominée par l'évolution des prix des produits non énergétiques (6,1 points), tandis que les produits énergétiques ont contribué à hauteur de 2,1 points

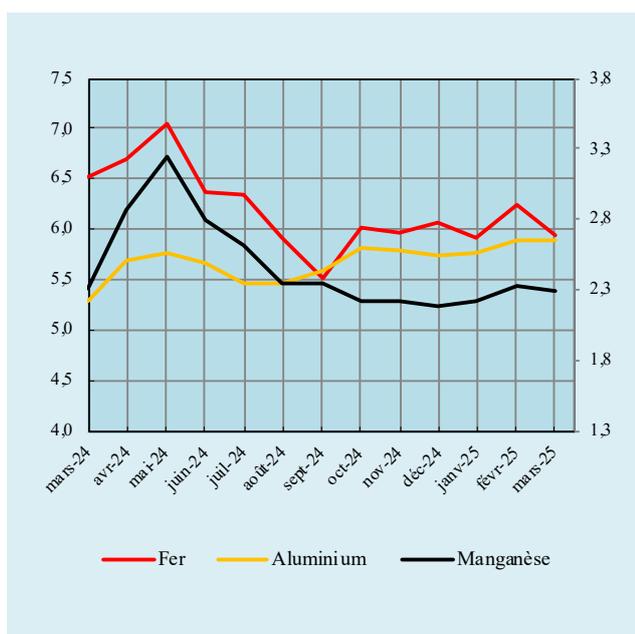
G3 : Cours du pétrole



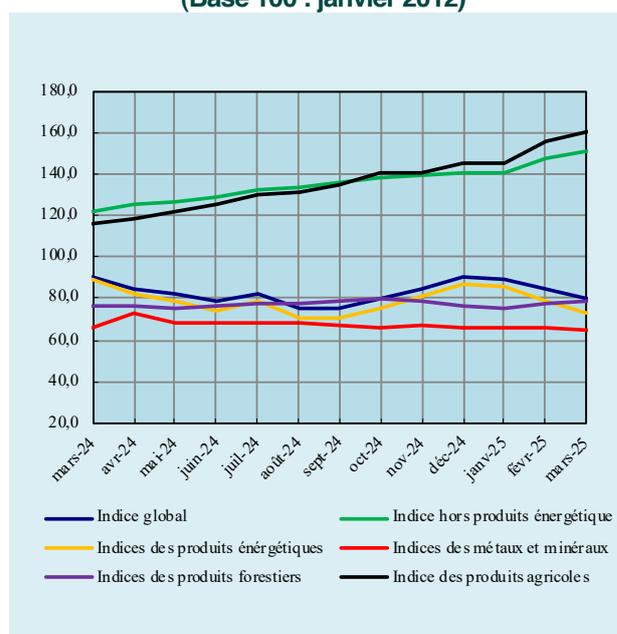
G4 : Cours des produits agricoles d'exportations



G5 : Cours des métaux non précieux



G6 : Indice composite des cours des produits de bases exportés par la CEMAC (Base 100 : janvier 2012)

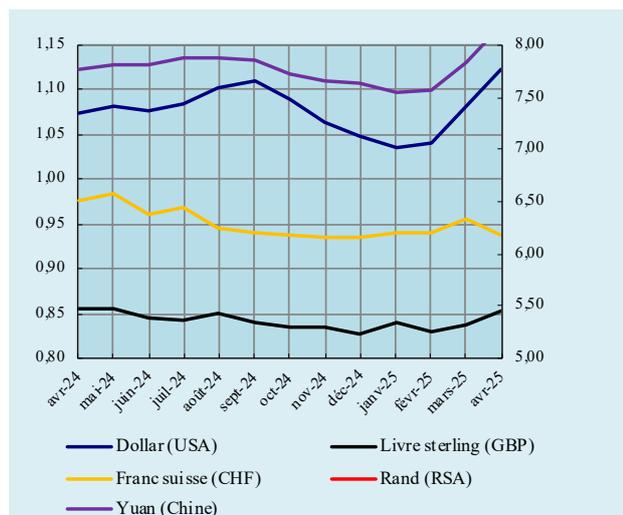


Source : BEAC, à partir des données de la Banque Mondiale, avril 2025

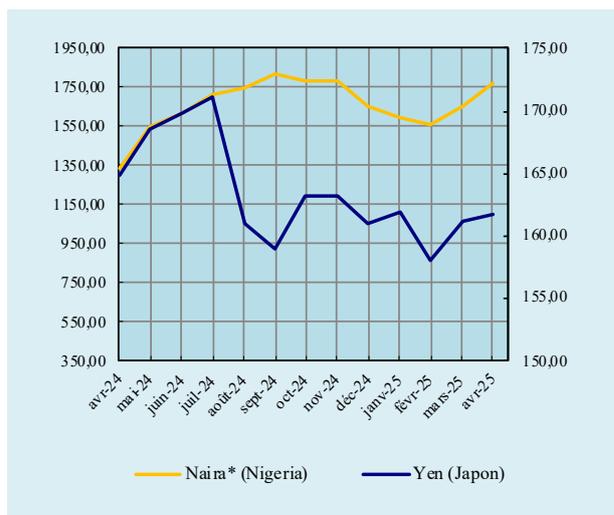
1.3 Marché des changes

Sur le marché des changes, au cours des derniers mois, l'euro s'est apprécié par rapport à certaines monnaies. Ainsi, d'après la Banque Centrale Européenne (BCE), le taux de change effectif nominal de l'euro (TCE-41), mesuré par rapport aux devises des 41 principaux partenaires commerciaux de la Zone euro, s'est apprécié de 0,2 % en moyenne, sur la période de mai 2024 à mai 2025. S'agissant des évolutions des taux de change bilatéraux, l'euro s'est apprécié vis-à-vis de la livre turque (+ 25,62 %), du naira (+15,82 %), du real brésilien (+ 15,17 %), du dollar canadien (+ 5,82 %), du dollar américain (+ 4,31 %), du yuan (4,02 %), et du rand sud-africain (+ 2,53 %). A l'inverse, il s'est déprécié vis-à-vis du franc suisse (- 4,82 %), du yen (-3,20 %) et de la livre sterling (-1,41 %).

G7 : Cours moyen mensuel de l'euro



G7 : Cours moyen mensuel de l'euro (suite)



Rand (RSA), Yuan (Chine) et Yen (Japon) : échelle de gauche

Source : BEAC, à partir des données de la Banque de France

1.4 Politique monétaire des autres Banques Centrales

Dans les pays avancés et les pays émergents, la majorité des banques centrales ont maintenu l'orientation expansionniste de leur politique monétaire, eu égard à la baisse continue des pressions inflationnistes.

Au Royaume-Uni, le Comité de Politique Monétaire de la Bank of England (BoE), lors de sa réunion du 08 mai 2025, a décidé de réduire à nouveau son taux directeur de 25 points de base, le ramenant à 4,25 %. Cette décision a été motivée par la poursuite de la baisse de l'inflation et la diminution des chocs externes. La BoE vise toujours à assurer un retour durable de l'inflation à son objectif de 2 %. Parallèlement, la BoE a confirmé la poursuite de la réduction de son portefeuille d'obligations d'État.

Dans la Zone euro, le Conseil des Gouverneurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé, lors de sa réunion du 05 juin 2025, d'abaisser de 25 points de base ses trois taux d'intérêt directeurs. Les taux d'intérêt de la facilité de dépôt, des opérations principales de refinancement et de la facilité de prêt marginal ont été ramenés respectivement à 2,00 %, 2,15 % et 2,40 % à compter du 11 juin 2025. Par ailleurs, le Conseil a poursuivi la réduction de ses portefeuilles d'actifs. Les portefeuilles du programme d'achats d'actifs (asset purchase programme, APP) et du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (pandemic emergency purchase programme, PEPP) se sont contractés à un rythme mesuré et prévisible, car l'Eurosystème ne réinvestit plus les remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance.

Le Conseil de la Banque du Canada (BdC) a décidé, à l'issue de sa réunion du 16 avril 2025, de maintenir son principal taux directeur, le taux cible du financement à un jour, à 2,75 %. Le taux officiel d'escompte est resté à 3,00 %, et le taux de rémunération des dépôts à 2,70 %. Cette décision de statu quo s'est inscrit dans un contexte où les pressions inflationnistes se sont nettement atténuées. Parallèlement, la BdC a confirmé la fin de son resserrement quantitatif et la mise en œuvre d'un plan pour achever la normalisation de son bilan. La priorité reste la préservation de la stabilité des prix tout en soutenant la croissance économique dans cette période de bouleversements mondiaux.

Aux Etats-Unis, le Federal Open Market Committee (FOMC), lors de sa réunion tenue les 06 et 07 mai 2025, a décidé de maintenir la fourchette cible de ses taux à 4,25 % - 4,50 %, en dépit des pressions répétées du Président Trump pour une baisse des taux. Compte tenu d'un niveau d'inflation légèrement supérieur à sa cible, le Comité continuerait à porter une attention particulière aux tensions sur les prix, aux conditions du

marché du travail et aux évolutions économiques au niveau mondial. Aussi, le Comité a décidé de prolonger la réduction de ses avoirs en titres du Trésor, en titres de créance d'organismes et en titres hypothécaires adossés à des créances d'organismes.

La Banque du Japon (Bank of Japan ou BoJ) a décidé, au cours de la réunion de son Comité de Politique Monétaire des 30 avril et 1^{er} mai 2025, de maintenir son taux au jour le jour sur le marché interbancaire à 0,50 %, malgré une inflation persistante. Par ailleurs, la BoJ a abaissé de moitié sa prévision de croissance (0,5 % contre 1,1 %) pour l'année 2025, en raison de l'impact de la guerre commerciale. La conjoncture économique au Japon, déjà précaire, a été davantage fragilisée par l'offensive douanière engagée par le Président américain. La BoJ compte accroître son taux d'intérêt directeur graduellement, tout en observant des conditions financières accommodantes.

En Chine, le 20 mai 2025, le Comité de Politique Monétaire a modifié ses deux taux d'intérêt phares. Ainsi, le Loan Prime Rate (LPR) à un an, qui constitue la référence des taux les plus avantageux que les banques peuvent offrir aux entreprises et aux ménages, est revenu de 3,1 % à 3 %. Quant au LPR à cinq ans, la référence pour les prêts hypothécaires, il a été abaissé de 3,6 % à 3,5 %. En outre, le Comité a souligné la nécessité d'une approche plus prospective, ciblée et efficace des ajustements monétaires en réponse à l'intensification des effets négatifs découlant des changements économiques mondiaux.

En Afrique subsaharienne, certaines banques centrales ont observé le statu quo dans la mise en œuvre de leurs politiques monétaires respectives.

En République Démocratique du Congo, le 15 avril 2025, la Banque Centrale du Congo (BCC) a décidé de maintenir l'orientation restrictive de sa monétaire en gardant inchangés ses taux directeurs. En conséquence, le taux directeur de la BCC est maintenu à 25,00 %, les coefficients de réserves obligatoires pour les dépôts à vue et à terme en monnaie nationale sont restés à 12,00 % à 0,00 % respectivement, et ceux appliqués aux dépôts à vue et à terme en devises ont été maintenus à 13,00 % et 12,00 % respectivement. Néanmoins, le Comité a noté une augmentation des risques et des incertitudes au niveau national et mondial.

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale du Nigéria (Central Bank of Nigeria ou CBN) a décidé, au terme de sa réunion tenue les 19 et 20 mai 2025, de laisser inchangée sa politique monétaire. Le CPM a ainsi maintenu : i) le taux directeur à 27,50 %, ii) le corridor asymétrique a + 500/- 100 points de base autour du Monetary Policy Rate ; iii) le coefficient de réserves obligatoires (cash reserve requirement ou CRR) à 50,0 % ; et iv) le ratio de liquidité à 30,0 %. La CBN a noté l'amélioration relative de certains indicateurs macroéconomiques clés. Le Comité a reconnu l'existence de pressions inflationnistes sous-jacentes, principalement dues aux prix élevés de l'électricité, à la pression persistante de la demande de devises et à d'autres facteurs structurels hérités du passé.

En Afrique du Sud, la South African Reserve Bank (SARB), dans son communiqué de presse du 29 mai 2025, a annoncé sa décision de baisser de 25 points de base son taux directeur à 7,25 %. En effet, la conjoncture économique mondiale est demeurée instable, notamment au regard des hausses de droits de douane sur les importations aux États-Unis, d'abord annoncées, puis partiellement annulées. Le Comité a donc décidé de revoir à la baisse ses perspectives de croissance.

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a décidé, à l'issue de sa réunion du 04 juin 2025, d'abaisser son principal taux directeur à 3,25 % et son taux sur le guichet de prêt marginal à 5,25 %. Cette décision est intervenue dans un contexte caractérisé par la bonne orientation des tendances sous-jacentes de l'inflation et une amélioration des comptes extérieurs de la zone. Le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques est resté inchangé à 3,0 %.

1.5 Politique monétaire de la BEAC

Le Comité de Politique Monétaire, réuni en session ordinaire le 30 juin 2025 à Yaoundé (République du Cameroun), après avoir examiné les évolutions économiques et financières à l'échelle internationale, marquées par des fortes incertitudes, et au niveau sous-régional, par i) des indicateurs macroéconomiques globalement favorables, ii) une position extérieure toujours confortable, et iii) un taux d'inflation en net recul, a décidé de maintenir inchangés :

- ✓ le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres à 4,50 % ;
- ✓ le Taux de la facilité de prêt marginal à 6,00 % ;
- ✓ le Taux de la facilité de dépôt à 0,00 % ; et
- ✓ les coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et 4,50 % sur les exigibilités à terme.

2. SECTEUR RÉEL DE LA CEMAC

2.1 Activité économique récente

Dans la CEMAC, au terme du premier trimestre 2025, la dynamique des activités du secteur productif de la CEMAC a ralenti, en lien avec le décrochage des activités des hydrocarbures, du manganèse, de la sylviculture et du transport ferroviaire, nonobstant les bonnes performances observées au niveau des activités de la branche aurifère et du cacao, ainsi que l'orientation favorable des BTP, du commerce et des télécommunications.

Les données à haute fréquence recueillies par les Services de la BEAC ont mis en exergue une hausse des activités économiques dans la Sous-région. En effet, l'ICAE de la CEMAC s'est accru de 8,5 % au premier trimestre 2025, après 9,1 % au quatrième trimestre 2024 et 6,1 % un an plus tôt. Plus spécifiquement, les activités extractives ont été marquées par une forte hausse dans le secteur de l'or en République Centrafricaine et au Tchad, suivant la dynamique des cours qui a entraîné une ruée des opérateurs dans ce secteur, au détriment du diamant qui a fini le trimestre en recul.

En revanche, les hydrocarbures sont en repli, en lien avec le déclin naturel des champs dans la Sous-région et des investissements insuffisants qui entraînent des retards dans les travaux de maintenance dans certains pays, notamment au Congo. De même, le manganèse a continué de faire face aux difficultés de l'économie chinoise à se relancer. Pour sa part, l'agriculture d'exportation a été soutenue, entre autres, par l'embellie du cacao, qui a découlé principalement de la hausse historique des cours, et dans une moindre mesure, par le coton. Par ailleurs, l'activité de la branche sylvicole a continué de pâtir de la chute de la demande asiatique et des prix élevés du carburant destiné aux industriels dans la CEMAC (République Centrafricaine, Cameroun, Gabon et Congo).

Par contre, l'activité des BTP s'est bien portée, eu égard à la progression des commandes des aciéries, de la production croissante des cimenteries et carrières destinées aux travaux de construction des routes et des bâtiments, pour le compte de la commande publique et des partenaires privés.

A contrario, les transports ont stagné, en raison du repli observé au niveau du transport ferroviaire lié au recul des activités minières au Gabon, et au déclin des activités sylvicoles dans la Sous-région. Ces évolutions ont été partiellement contrebalancées par la bonne orientation du transport portuaire et le dynamisme du transport aérien. L'embellie dans le commerce a été stimulée par les retombées des revenus aurifères et du cacao qui ont impacté favorablement la consommation privée. Enfin, la bonne tenue des télécommunications s'explique par des investissements des opérateurs de téléphonie mobile pour accroître la qualité du réseau, à l'instar du déploiement de la 4G en République Centrafricaine.

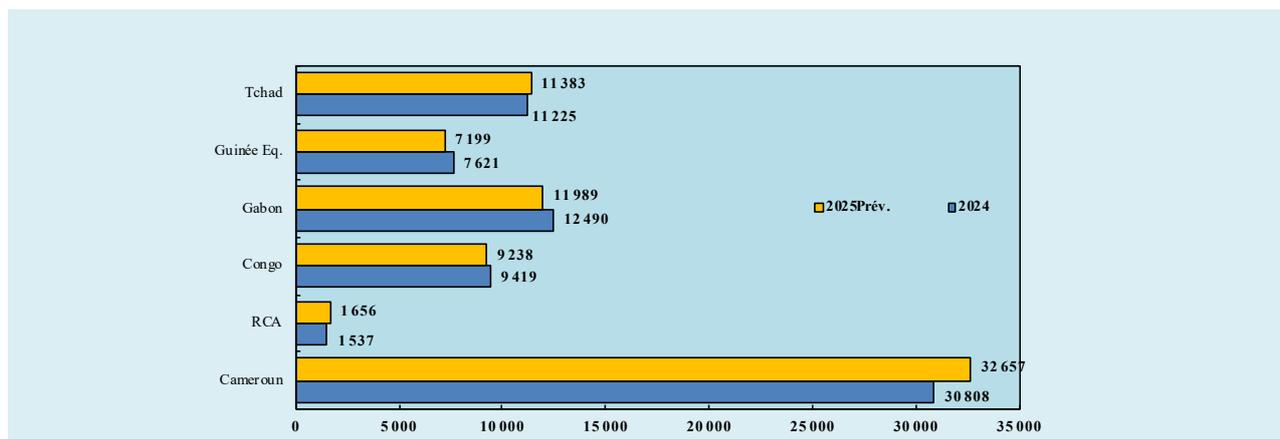
2.2 Perspectives macroéconomiques à court terme

Au deuxième trimestre 2025, la dynamique des activités du secteur productif de la CEMAC décelérerait, en lien pour l'essentiel avec un léger décrochage projeté au niveau de l'agriculture d'exportation. Les industries extractives seraient marquées par la poursuite du recul des activités du manganèse au Gabon, le repli des hydrocarbures, principalement au Gabon, au Tchad, en Guinée Equatoriale et dans une moindre mesure au Cameroun d'une part ; et l'embellie des activités aurifères, stimulée par la hausse des cours de l'or sur les marchés

internationaux et la ruée des opérateurs économiques vers l'exploitation d'autre part. L'activité des industries manufacturières serait en hausse, portée principalement par l'agro-industrie, confronté à une demande de plus en plus croissante, et les cimenteries dans la CEMAC qui continueraient de bénéficier du dynamisme des BTP pour satisfaire la commande publique et celle du secteur privé. Les transports se stabiliseraient tandis que les télécommunications continueraient de soutenir les services marchands aux côtés du commerce de détail. Par ailleurs, les opérateurs de la branche de la sylviculture continueraient de pâtir de la mise en œuvre effective de la mesure des autorités de la CEMAC en faveur de la transformation locale des grumes, conjuguée avec des coûts d'exploitation importants qu'ils subiraient, du fait des prix élevés du gasoil dans la CEMAC

Ainsi, au deuxième trimestre 2025, l'ICAE de la CEMAC progresserait de 6,3 % en glissement annuel (après 8,5 % un trimestre plus tôt), contre 7,9 % un an auparavant.

G8 : PIB nominal des pays de la CEMAC (en milliards de FCFA)



Source : BEAC

T2 : Contribution à la croissance de la CEMAC

	Secteur primaire			Secteur secondaire			Secteur tertiaire			Taxes nettes sur les produits		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2022	2023	2024
		Estim.	Prev.		Estim.	Prev.		Estim.	Prev.		Estim.	Prev.
Cameroun	0,2	0,1	0,2	0,7	0,7	0,9	2,3	2,4	1,9	0,1	0,3	0,2
République Centrafricaine	0,4	0,2	1,6	0,2	0,0	0,5	0,2	0,9	0,4	0,2	0,4	0,6
Congo	-0,4	0,2	0,4	0,3	0,3	0,9	1,5	0,9	0,4	0,0	0,1	0,1
Gabon	1,3	0,7	0,5	0,4	1,3	1,3	0,7	0,7	0,4	-0,1	0,7	0,1
Guinée Equatoriale	-6,6	0,3	-0,6	-3,6	-1,3	-2,0	4,2	1,5	1,5	0,2	0,1	0,1
Tchad	1,8	-0,1	-0,2	0,3	0,0	1,4	1,5	2,8	1,8	0,4	0,0	0,2
CEMAC	0,2	0,9	0,7	0,0	0,5	0,9	2,0	1,8	1,2	-0,2	-0,3	-0,3

Source : BEAC

2.3 Prix

Au premier trimestre 2025, le taux d'inflation sous-régional, bien que toujours au-dessus du seuil communautaire, a continué de ralentir. Ainsi, en moyenne annuelle, il est revenu de 4,9 % en mars 2024 à 4,0 % en mars 2025. De même, en glissement annuel, le taux d'inflation est descendu à 3,1 % en mars 2025, contre 3,8 % un an auparavant.

Par fonction de consommation, l'évolution de l'inflation en glissement annuel a été impactée à fin mars 2025 par la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » qui a contribué à hauteur de 2,1 points (après 2,7 points en décembre 2024), contre 1,5 point un an auparavant. L'apport de la fonction « transport » (contenant le poste lié aux prix des carburants) est revenu à 0,2 point, après 1,3 point un an plus tôt, cédant sa place à la fonction « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » avec une participation à l'inflation de 0,4 point, contre 0,1 point en mars 2024. L'accélération du rencherissement des produits alimentaires, entamé en octobre 2024 sous l'effet de la hausse des prix des transports et des spéculations sur les marchés, s'est estompé au cours des trois premiers mois de l'année 2025.

T3 : Taux d'inflation sur les 12 derniers mois

Variation en moyenne annuelle de l'Indice des Prix à la Consommation

	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25
Cameroun	6,6	6,4	6,1	5,8	5,4	5,1	4,9	4,7	4,6	4,5	4,5	4,4	4,3
République Centrafricaine	1,1	1,5	1,3	1,2	1,1	1,2	1,2	1,0	1,3	1,5	1,7	2,0	2,1
Congo	4,1	4,0	4,0	3,9	3,8	3,7	3,4	3,2	3,0	3,1	3,3	3,6	4,0
Gabon	2,9	2,7	2,4	2,2	2,0	1,8	1,6	1,4	1,3	1,2	1,1	1,0	1,0
Guinée Equatoriale	2,0	2,0	2,2	2,5	2,7	2,8	3,0	3,1	3,2	3,4	3,4	3,4	3,5
Tchad	3,3	-4,9	-3,5	-1,6	0,3	5,1	5,4	5,5	5,8	5,7	5,7	5,3	5,0
CEMAC	4,9	4,7	4,6	4,6	4,5	4,4	4,3	4,2	4,1	4,1	4,1	4,0	4,0
UEMOA	3,0	3,0	3,0	3,1	3,2	3,3	3,4	3,5	3,5	3,5	3,6	3,6	3,7
Zone Euro	4,1	3,7	3,4	3,2	3,0	2,7	2,5	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3
France	4,6	4,1	3,9	3,6	3,4	3,1	2,9	2,6	2,5	2,3	2,2	2,0	1,9
Etats-Unis	2,5	2,4	2,2	2,2	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,0

Sources : FMI, Administrations nationales et BEAC

Variation en glissement annuel de l'Indice des Prix à la Consommation

	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25
Cameroun	4,7	4,6	4,5	4,3	3,9	3,8	4,4	4,4	4,3	5,0	5,3	4,0	3,7
République Centrafricaine	0,1	1,4	0,4	1,0	1,5	2,0	1,7	1,2	4,4	4,2	3,3	2,7	1,8
Congo	2,0	2,3	3,6	3,6	3,7	2,8	2,5	2,1	2,5	6,3	5,9	6,1	6,6
Gabon	1,9	1,7	1,3	1,0	0,7	0,5	0,4	0,7	1,1	0,9	1,0	1,5	1,5
Guinée Equatoriale	2,6	3,3	3,6	4,6	3,4	3,5	3,2	3,7	3,7	3,4	2,8	2,6	3,6
Tchad	4,5	3,1	7,5	8,4	10,2	6,6	7,1	4,9	5,7	3,7	2,1	0,6	-0,1
CEMAC	3,8	3,7	4,4	4,5	4,4	3,8	4,1	3,8	4,0	4,4	4,2	3,3	3,1
UEMOA	3,0	3,7	4,3	4,4	4,4	4,3	3,7	3,4	2,5	2,6	3,6	3,6	3,7
Zone Euro	2,4	2,4	2,6	2,5	2,6	2,2	1,7	2,0	2,2	2,4	2,5	2,3	2,2
France	2,4	2,4	2,6	2,5	2,7	2,2	1,4	1,6	1,7	1,8	1,8	0,9	0,9
Etats-Unis	2,4	2,0	2,0	1,8	1,7	1,3	1,6	1,9	2,3	2,6	2,4	2,4	2,2

Sources : FMI, Administrations nationales et BEAC

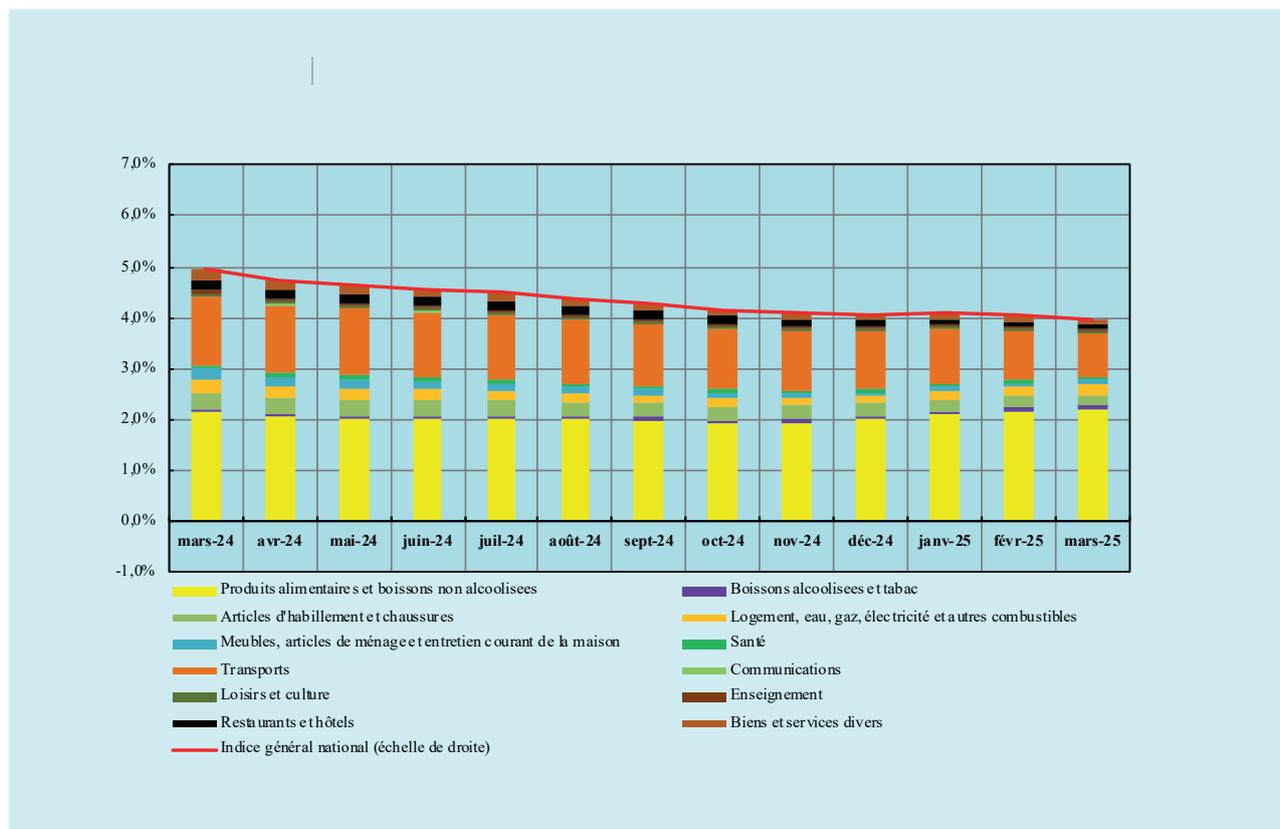
T4. Indice des prix de la CEMAC par fonction de consommation

Base 100 : Année 2011

POSTES DE CONSOMMATION	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	Moy. Ann.	Gli. Ann.
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	124,8	125,8	128,2	129,7	130,6	129,9	131,4	131,2	131,4	132,8	131,2	130,5	131,0	5,4 %	124,8
Boissons alcoolisées et tabac	112,7	112,4	112,5	112,9	114,0	114,1	114,7	114,4	115,3	115,7	116,2	116,2	117,0	3,3 %	112,7
Articles d'habillement et chaussures	114,5	114,6	114,8	114,9	115,1	115,1	115,6	115,7	116,0	117,2	115,6	115,7	115,8	2,5 %	114,5
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	109,3	109,6	110,3	110,5	110,6	110,8	111,2	111,1	111,9	112,6	113,6	113,8	113,9	2,3 %	109,3
Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	114,7	114,9	115,2	115,4	115,7	116,0	116,0	115,8	115,9	115,9	116,4	116,6	116,6	1,6 %	114,7
Santé	105,0	105,1	105,2	105,4	105,5	105,5	105,8	105,9	105,9	106,2	104,9	105,0	105,0	1,5 %	105,0
Transports	134,0	134,8	135,1	135,0	135,2	135,6	135,1	135,9	136,4	137,2	134,7	135,7	135,7	8,6 %	134,0
Communications	102,4	102,2	102,5	102,5	102,6	102,7	103,2	103,2	103,4	103,7	100,7	100,7	100,8	0,2 %	102,4
Loisirs et culture	107,0	106,9	107,0	107,0	107,2	107,7	107,8	107,9	107,9	107,9	107,7	107,9	107,8	1,3 %	107,0
Enseignement	109,0	109,2	109,2	109,4	109,8	110,0	110,5	110,9	111,1	111,1	111,0	111,1	111,2	1,9 %	109,0
Restaurants et hôtels	114,8	114,6	115,0	115,8	115,8	115,9	115,7	115,9	116,1	116,4	115,6	115,6	116,3	1,6 %	114,8
Biens et services divers	112,2	112,3	112,5	112,8	112,9	113,2	113,5	113,6	113,8	114,1	113,7	114,0	113,9	2,6 %	112,2
Indice général	117,7	118,2	119,2	119,8	120,4	120,3	120,9	121,0	121,2	122,0	121,1	121,0	121,4	4,0 %	117,7
Energie	109,2	110,1	111,2	111,2	111,3	111,4	111,6	111,8	112,8	113,9	117,6	117,9	117,4	5,0 %	7,6 %
Produits frais	125,5	126,6	129,8	132,6	134,9	134,2	136,5	135,4	136,0	137,7	134,8	134,1	134,7	7,8 %	7,4 %
Hors énergie et produits frais	94,6	94,8	95,1	95,1	95,3	95,6	95,9	96,0	96,2	96,7	96,8	97,0	97,6	2,8 %	3,2 %
Importé	114,8	115,3	115,9	115,8	116,5	116,8	117,4	117,5	118,0	118,4	117,2	117,5	117,8	3,7 %	2,6 %
Local	118,3	118,9	120,3	120,9	121,4	121,2	121,8	121,8	122,1	123,0	122,1	121,9	122,6	4,2 %	3,6 %
Durable	115,0	114,8	115,0	115,0	115,5	116,5	116,5	116,2	116,5	114,7	113,1	116,3	117,0	2,2 %	1,8 %
Non-durable	121,0	121,7	123,7	124,9	126,2	125,7	127,0	126,7	127,1	128,4	127,4	127,2	127,2	5,0 %	5,1 %
Semi-durable	112,5	112,9	113,1	113,4	112,6	112,9	113,0	113,0	113,3	114,1	113,4	113,8	114,8	3,5 %	2,0 %
Services	112,3	112,6	112,8	113,0	113,2	113,6	113,6	113,9	114,1	114,6	114,6	116,3	118,1	3,6 %	5,1 %
Primaire	132,2	133,0	136,4	139,2	142,2	141,4	144,2	142,8	142,5	144,5	142,0	141,9	141,3	7,8 %	6,9 %
Secondaire	112,0	112,5	113,4	113,7	113,0	113,1	113,2	113,4	114,0	114,6	113,9	114,2	114,9	2,2 %	2,6 %
Tertiaire	113,1	113,4	113,5	113,7	113,9	114,1	114,2	114,5	114,9	115,4	114,8	116,8	118,7	3,3 %	4,9 %
Hors Alimentation	114,3	114,5	114,8	115,0	115,2	115,4	115,6	115,8	116,1	116,6	115,8	116,1	116,2	3,1 %	1,6 %

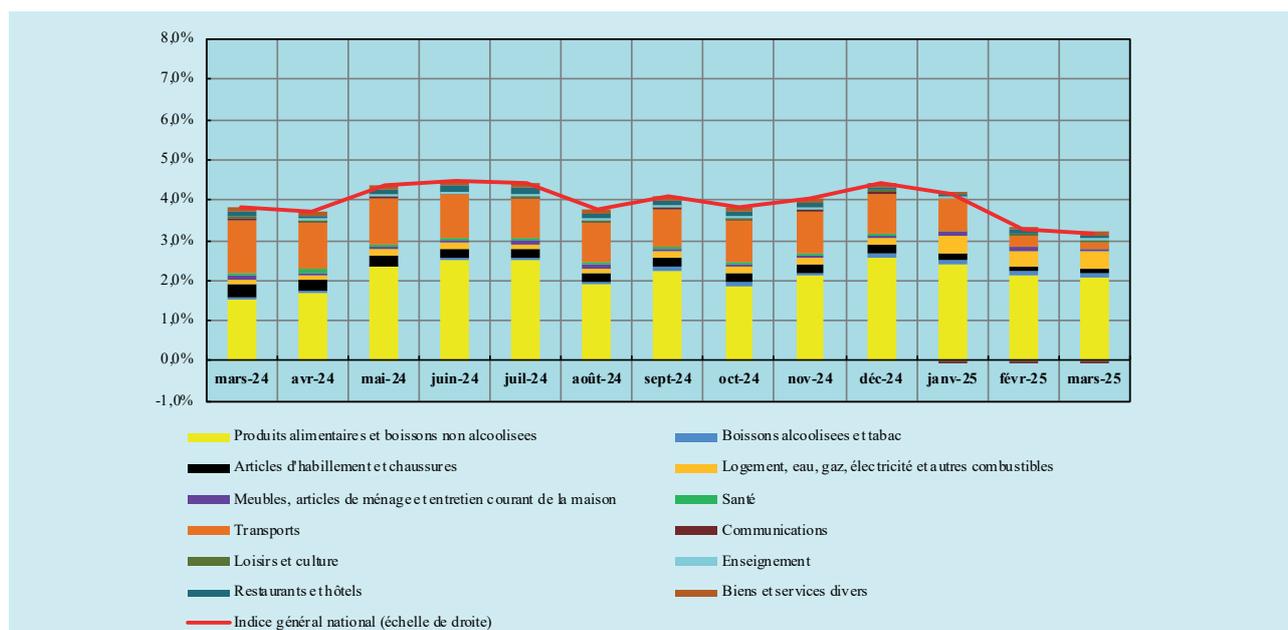
Sources : Administrations nationales et BEAC

G9 : Contributions absolues des fonctions de consommation à l'IPC de la CEMAC (en moyenne annuelle)



Sources : Administrations nationales et BEAC

G10 : Contributions absolues des fonctions de consommation à l'IPC dans la CEMAC (en glissement annuel)



Sources : Administrations nationales et BEAC

3. BALANCE DES PAIEMENTS ET COMPETITIVITE

3.1 Balance des paiements

Le solde de la balance des transactions courantes, dons inclus, se dégraderait pour s'établir à - 4,4 % du PIB en 2025, soit 3 227,4 milliards, contre un déficit de 1,4 % du PIB en 2024. Cette évolution s'expliquerait principalement par le recul des exportations, lié à la baisse des cours internationaux du pétrole qui chuteraient de 20,1 % à 62,9 dollars le baril. En termes de contribution, la dégradation de 2,9 points du solde des transactions courantes en pourcentage du PIB entre 2024 et 2025 serait notamment imputable à la baisse des exportations (- 4,1 points). Cette détérioration serait partiellement compensée par la réduction des déficits de la balance des services (+ 1,1 point) et de la balance des revenus (+ 0,8 point). Le déficit de la balance des services diminuerait de 6,2 % du PIB en 2024 à 5,0 % du PIB en 2025. Le déficit de la balance des revenus reviendrait à 4,5 % du PIB en 2025, après 5,4 % du PIB un an plus tôt.

S'agissant du compte de capital et des opérations financières, le solde net créditeur du compte de capital progresserait légèrement, passant de +0,5 % du PIB en 2024 à + 0,6 % du PIB en 2025, soit 445,1 milliards. De plus, le solde net créditeur du compte financier augmenterait sensiblement de + 0,9 % du PIB en 2024 (632,4 milliards) à +3,3 % du PIB en 2025 (2 470,0 milliards). Cette hausse serait surtout due à l'accroissement des passifs nets des « Investissements de portefeuille » (de -363,4 milliards en 2024 à + 398,5 milliards en 2025), des « Autres investissements » (de -182,5 milliards en 2024 à 450,7 milliards en 2025) et des « Investissements directs étrangers » (de 1 178,3 milliards en 2024 à 1 620,8 milliards en 2025).

Au total, le solde global de la balance des paiements ressortirait déficitaire à 0,4 % du PIB en 2025, après un excédent de 0,3 % du PIB en 2024. Ce déficit de la balance des paiements serait financé par une diminution des avoirs de réserves de 231,6 milliards et une augmentation nette des arriérés de paiements de 80,7 milliards. En raison de cette baisse, le stock de réserves officielles couvrirait environ 4,51 mois d'importations de biens et services, contre 4,67 mois un an plus tôt, témoignant d'une relative stabilité de la capacité de mobilisation des financements extérieurs auprès des partenaires internationaux.

T5 : Soldes de la balance des paiements (en % du PIB)

	Solde des transactions courantes			Solde du compte de capital et d'opérations financières			Solde global		
	2023	2024	2025 Prev.	2023	2024	2025 Prev.	2023	2024	2025 Prev.
Cameroun	- 4,3	- 2,9	- 3,1	2,9	2,9	3,8	- 1,0	0,9	0,7
République Centrafricaine	- 4,0	- 10,8	- 8,8	6,1	11,5	12,7	3,3	1,9	3,9
Congo	- 4,5	- 10,1	- 10,1	8,3	14,8	12,3	4,6	0,6	3,3
Gabon	7,9	6,8	3,7	- 6,9	- 11,2	- 0,1	0,4	- 3,1	3,1
Guinée-Equatoriale	- 3,4	- 5,2	- 6,9	1,9	1,3	5,3	- 1,3	- 3,1	- 1,6
Tchad	4,4	3,3	0,7	- 2,6	0,0	1,8	1,5	4,0	2,6
CEMAC	- 0,6	- 0,4	- 4,0	1,1	1,6	4,3	0,0	0,3	0,3

Source : BEAC

T6 : Solde de la balance commerciale

	Exportations (variation en %)			Importations (variation en %)			Balance commerciale (en milliards de FCFA)		
	2023	2024	2025 Prev.	2023	2024	2025 Prev.	2023	2024	2025 Prev.
Cameroun	- 10,9	7,5	5,9	3,9	0,3	6,7	- 843,9	- 568,8	- 637,7
République Centrafricaine	1,7	- 29,2	189,2	- 0,1	22,5	- 5,9	- 160,2	- 249,8	- 91,6
Congo	- 21,7	3,2	- 17,8	52,4	14,0	- 5,5	1 842,6	1 599,3	922,2
Gabon	- 10,4	1,6	- 14,4	5,1	1,2	11,1	3 370,8	3 433,5	2 345,3
Guinée-Equatoriale	- 53,9	- 5,7	- 34,9	- 237,7	- 1,5	- 1,3	981,5	886,8	268,6
Tchad	3,1	1,4	- 16,7	19,3	11,4	5,2	1 532,4	1 410,2	819,4
CEMAC	- 19,8	0,6	- 16,1	37,4	5,3	4,2	6 987,2	6 464,5	2 898,0

Source : BEAC

3.2 Compétitivité

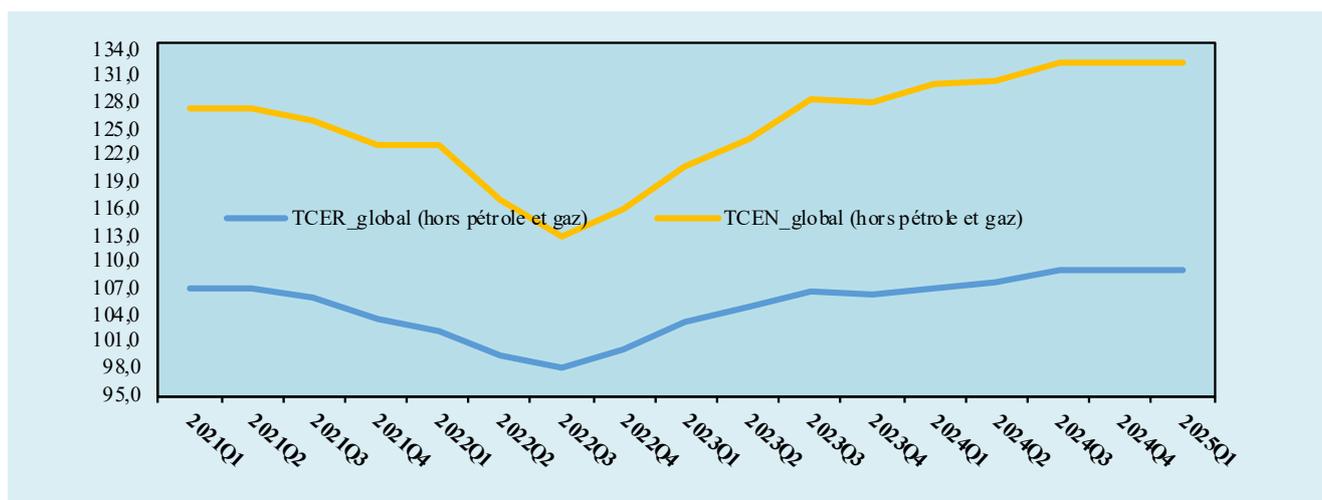
Au premier trimestre 2025, le taux de change effectif réel (TCER) global de la CEMAC, qui mesure la compétitivité-prix, a continué à se déprécier, révélant un gain de positions concurrentielles supplémentaires sur les marchés internationaux par rapport au trimestre précédent. Ainsi, en moyenne trimestrielle, le TCER global s'est inscrit en baisse de 0,6 %, après une réduction de 1,4 % au trimestre précédent.

Le gain de positions concurrentielles sur les marchés internationaux des économies de la CEMAC au premier trimestre 2025 a découlé de l'amélioration de la compétitivité sur le front des importations (- 0,4 %) et des exportations (- 1,1 %). Sur la période, le TCER a été inférieur au taux de change effectif nominal (TCEN), indiquant un différentiel d'inflation plutôt favorable aux pays de la Sous-région, par rapport à leurs principaux clients et fournisseurs. En moyenne, les taux d'inflation des pays de la CEMAC sont faibles, par comparaison avec les partenaires commerciaux. Ainsi, en variation trimestrielle, le taux d'inflation de la CEMAC a progressé de 0,3 % au premier trimestre 2025, contre 0,1 % au quatrième trimestre 2024.

En termes de contributions à la variation du TCER global de la CEMAC au premier trimestre 2025, l'analyse a montré une contribution absolue identique du TCER des importations et des exportations à - 0,3 point respectivement.

En évolution trimestrielle, le TCER des exportations s'est replié de 1,1 % au premier trimestre 2025, contre un recul de 1,5 % au quatrième trimestre 2024, en liaison avec la dépréciation du TCEN des exportations (-0,6 %) et un différentiel d'inflation favorable à la CEMAC (- 1,6 %) par rapport à ses principaux concurrents sur le marché des matières premières (hors pétrole et gaz naturel).

G11: Evolution du TCER/TCEN



Source : BEAC

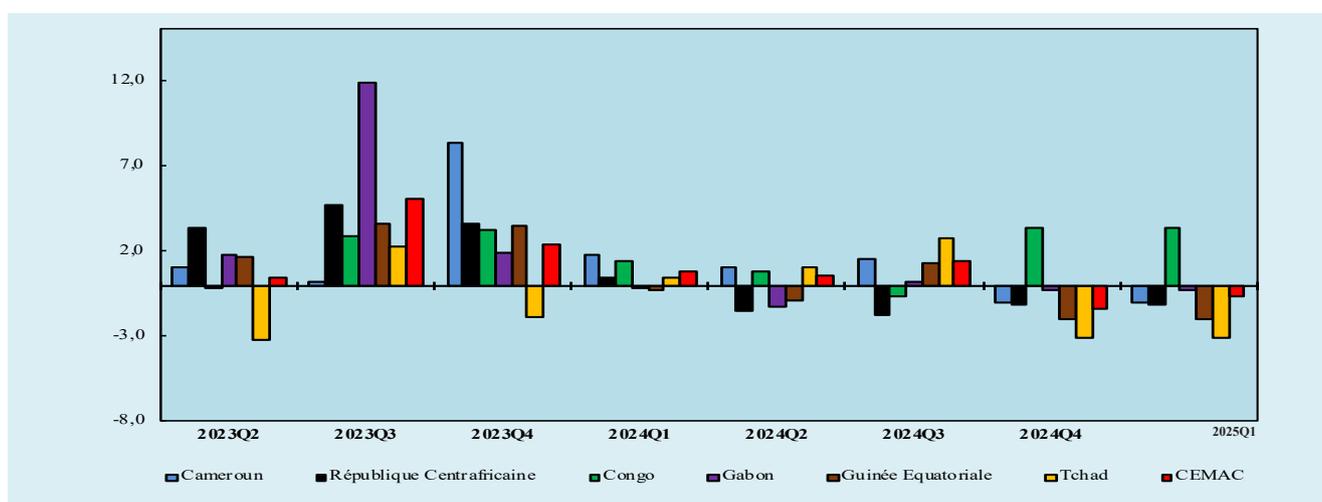
T7 : Compétitivité (variations en %)

	TCER composite (*)				TCER des exportation				TCER des importation			
	2024Q2	2024Q3	2024Q4	2025Q1	2024 Q2	2024Q3	2024Q4	2025Q1	2024Q2	2024Q3	2024Q4	2025Q1
Cameroun	1,1	1,5	-1,2	-1,0	1,0	1,4	-1,2	-0,8	1,1	1,6	-1,2	-1,1
République Centrafricaine	-1,5	-1,7	1,7	-1,1	-1,8	-0,5	2,2	-2,4	-1,4	-2,1	1,6	-0,7
Congo	0,8	-0,7	0,0	3,4	-0,1	-0,3	0,2	1,9	1,0	-0,7	-0,1	3,8
Gabon	-1,3	0,2	-1,7	-0,2	-1,7	0,3	-2,1	-0,5	-0,6	0,1	-1,1	0,2
Guinée-Equatoriale	-0,9	1,3	0,2	-1,9	-1,0	1,5	0,5	-2,6	-0,7	0,9	-0,2	-0,7
Tchad	1,1	2,8	-4,4	-3,1	-0,2	3,0	-4,6	-3,5	2,3	2,5	-4,2	-2,8
CEMAC	0,6	1,4	-1,4	-0,6	-0,2	1,5	-1,5	-1,1	0,9	1,4	-1,4	-0,4

(*) Cotation au certain du FCFA par rapport aux autres monnaies.

Source : BEAC

G12 : Evolution de l'indice composite du TCER



Source : BEAC

4. SECTEUR PUBLIC

Finances publiques et endettement

La situation des finances publiques se détériorerait légèrement, avec un solde budgétaire (base engagements, hors dons) passant de - 1,1 % du PIB en 2024 à - 1,2 % du PIB en 2025. Cette évolution résulterait principalement de la baisse des recettes pétrolières (- 0,8 point) et de l'augmentation des dépenses totales (-0,5 point), en dépit de la hausse des recettes non pétrolières (1,1 point), insuffisante pour combler le déficit. La hausse des dépenses publiques serait liée à l'accroissement des dons et prêts projets, appuyé par l'organisation de scrutins politiques prévus au Cameroun, en République Centrafricaine et au Gabon. Quant à l'augmentation des recettes non pétrolières, elle découlerait des efforts de mobilisation des recettes, notamment grâce à l'informatisation accrue du processus de collecte des recettes fiscales et à l'élargissement de la base fiscale, mis en œuvre dans la plupart des Etats de la CEMAC.

Concernant l'orientation de la politique budgétaire des pays de la CEMAC, celle-ci devrait rester relativement restrictive et procyclique en 2025. En effet, le solde budgétaire ajusté du cycle économique demeurerait positif, dans un contexte marqué par des efforts accrus de consolidation budgétaire, pour s'établir à 0,6 % du PIB en 2025, contre + 1,3 % du PIB l'année précédente.

L'amélioration attendue de l'écart de production dans la CEMAC, qui passerait de - 2,4 % en 2024 à 0,9 % en 2025, refléterait un rapprochement significatif entre le produit intérieur brut effectif et son niveau potentiel. Cette évolution favorable s'expliquerait principalement par les efforts de consolidation budgétaire entrepris par les États membres, lesquels ont permis jusqu'ici une mobilisation accrue des ressources publiques, en particulier des recettes non pétrolières, dont la part relative dans le PIB s'est renforcée, en dépit d'une légère contraction des recettes issues du secteur pétrolier. Toutefois, l'impulsion budgétaire serait positive en 2025 (0,7 %), en lien avec une orientation budgétaire de moins en moins restrictive.

Le solde budgétaire de référence, exprimé en pourcentage du PIB, s'établirait à 0,7 % en 2025, contre - 0,3 % en 2024, demeurant au-dessus de la norme communautaire fixée à -1,5 % du PIB. Cette amélioration du solde, qui surviendrait dans un contexte de repli des recettes pétrolières en pourcentage du PIB de 0,8 point, résulterait principalement de la progression des recettes non pétrolières, lesquelles passeraient de 11,6 % du PIB en 2024 à 12,6 % en 2025. Cette évolution favorable serait attribuable aux efforts de consolidation budgétaire engagés par les États membres de la CEMAC.

Au total, la situation des finances publiques de la CEMAC afficherait, à la fin de l'année 2025, un déficit budgétaire hors dons de 890,8 milliards, après 781,8 milliards l'année précédente. Avec une augmentation des arriérés de paiements de 220,5 milliards, le déficit global (base caisse) des finances publiques s'élèverait à 670,3 milliards. Pour financer ce déficit, les États mobiliseraient des tirages extérieurs à hauteur de 1 998,8 milliards, emprunteraient 685,1 milliards auprès du système bancaire sous-régional et bénéficieraient de dons à hauteur de 485,1 milliards auprès des partenaires financiers internationaux. Ces ressources permettraient d'amortir leurs dettes extérieures à hauteur de 2 206,8 milliards et de réduire leur endettement vis-à-vis du système non bancaire de la CEMAC d'un montant de 279 milliards. Ainsi, le profil d'endettement des États de la CEMAC en 2025 se caractériserait par : i) un encours de la dette globale de 45,3 % du PIB en 2025, contre 47,3 % du PIB un an plus tôt ; ii) un ratio du service de la dette publique extérieure sur les recettes budgétaires de 20,2 %, contre 23,2 % l'année précédente ; et iii) un ratio du service de la dette publique extérieure sur les exportations de 15,2 % en 2025, après 14,9 % en 2024

T8 : Evolution des finances publiques des pays de la CEMAC (en % du PIB)

	Solde budgétaire global, base engagements, dons compris			Recettes globales			Dépenses globales		
	2023	2024	2025 Prev.	2023	2024	2025 Prev.	2023	2024	2025 Prev.
Cameroun	- 0,4	- 1,8	- 0,2	17,2	15,8	16,7	18,1	17,9	17,2
République Centrafricaine	- 3,5	- 4,2	- 1,8	92,1	103,4	103,9	18,4	21,8	22,2
Congo	5,6	4,8	1,3	24,8	24,7	24,8	20,0	20,3	23,9
Gabon	0,7	- 1,0	0,0	23,1	23,9	23,3	22,4	25,2	23,3
Guinée-Equatoriale	- 4,0	- 0,5	- 4,4	21,6	18,0	15,0	19,2	18,6	19,5
Tchad	- 0,9	- 0,2	- 0,9	13,8	14,2	15,1	15,8	15,5	17,8
CEMAC	0,7	- 0,5	- 0,5	19,0	18,2	18,2	18,9	19,2	19,4

Sources : Administrations nationales et BEAC

T9 : Evolution de la dette publique extérieure des pays de la CEMAC (en % du PIB)

	Encours de la dette extérieure (en % du PIB)			Service de la dette extérieure (en % des Xbsnf)			Service de la dette extérieure (en % des recettes budgétaires)		
	2023	2024	2025 Prev.	2023	2024	2025 Prev.	2023	2024	2025 Prev.
Cameroun	28,0	27,0	26,2	21,6	20,5	20,3	18,9	17,7	17,3
République Centrafricaine	21,7	22,8	23,7	0,4	0,5	0,7	3,3	3,8	3,1
Congo	42,6	39,8	38,5	15,0	14,7	17,3	32,8	31,4	31,0
Gabon	37,5	30,0	31,3	15,0	19,4	15,7	32,1	38,0	28,2
Guinée-Equatoriale	13,2	11,8	13,3	1,3	6,7	8,1	1,6	9,2	9,4
Tchad	13,2	15,0	15,7	6,1	6,5	6,2	13,9	13,9	10,4
CEMAC	27,5	25,6	25,6	13,1	14,9	15,2	21,1	23,2	20,2

Sources : Administrations nationales et BEAC

5. MONNAIE ET CREDIT

À fin mars 2025, la situation monétaire de la CEMAC est restée dynamique, malgré un environnement international moins favorable, marqué par des baisses notables des prix du pétrole et du gaz naturel. La masse monétaire au sens large (M2) et ses composantes ont évolué, en glissement annuel, comme suit :

- une progression sensible des avoirs extérieurs nets du système monétaire (+ 34,3 % à 3 603,7 milliards). Cette hausse, remarquable dans un contexte de repli des prix des hydrocarbures, s'explique par une meilleure application de la Réglementation des changes ayant entraîné une maîtrise des sorties de devises associée à un accroissement de leur rétrocession à la BEAC. Elle témoigne aussi d'une bonne performance des exportations non pétrolières, notamment dans le secteur du cacao. Les réserves de change ont atteint 7 511,0 milliards à fin mars 2025, soit une couverture de 4,81 mois d'importations de biens et services. Le taux de couverture extérieure de la monnaie a progressé de 3,0 points, pour s'établir à 75,2 % à fin mars 2025, sous l'effet d'une hausse plus importante des avoirs extérieurs (+ 11,8 %) que celle des engagements à vue (+ 7,3 %) ;
- une hausse continue des créances nettes du système monétaire sur les États (+ 6,3 % à 10 693,3 milliards), traduisant la persistance des besoins de financement public, le maintien des programmes d'investissement et par conséquent un recours accru au marché sous-régional des titres publics ;
- une augmentation des crédits à l'économie, (+ 17,2 %, à 12 403,3 milliards), reflet d'une demande de financement accrue de la part des entreprises et des ménages, soutenue par la dynamique des activités dans le commerce, la restauration et l'hôtellerie, l'agro-industrie et les BTP.

En définitive, la masse monétaire au sens large (M2) s'est élevée de 10,5 %, pour s'établir à 21 317,7 milliards, portée principalement par la progression des crédits à l'économie et l'amélioration des avoirs extérieurs nets. Les créances nettes sur les États, les avoirs extérieurs nets et les crédits à l'économie ont contribué respectivement à hauteur de 3,3 points, 4,8 points et 9,4 points à cette évolution. À l'inverse, la contribution négative des ressources non monétaires (- 6,9 points) traduit une préférence forte des institutions de dépôts, notamment des banques commerciales, pour les actifs non monétaires. Toutes les composantes de la masse monétaire ont contribué positivement à son expansion, avec 5,7 points pour la monnaie scripturale, 3,3 points pour la monnaie fiduciaire et 1,5 point pour les dépôts à terme monétaires.

L'analyse des crédits par maturité a mis en évidence une hausse des crédits à court terme de 18,6 %, à moyen terme de 14,5 % et à long terme de 25,8 %. Les concours bancaires à l'économie ont été principalement portés par les crédits à court terme (10,3 points de contribution) et à moyen terme (6,0 points) ; les crédits à long terme ayant eu une contribution marginale (0,9 point).

T10 : Agrégats de monnaie et de crédit (en millions de FCFA)

CEMAC	2024			2025									
	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25
Avoirs extérieurs nets	2 682 564	2 695 053	2 971 015	2 570 344	2 620 234	2 781 092	2 485 304	2 373 990	2 922 574	3 340 587	3 494 879	3 651 977	3 603 711
dont BEAC	2 920 043	3 033 391	2 993 826	2 907 310	2 663 780	2 925 306	2 875 667	2 729 623	3 437 753	3 692 168	3 766 975	4 025 401	3 965 677
Créances nettes sur l'Etat	10 063 342	10 065 009	10 000 856	10 112 518	10 560 759	10 058 169	10 153 414	10 005 986	10 314 513	10 270 361	10 257 500	10 433 728	10 693 278
Crédits à l'économie	10 586 603	11 387 817	11 425 573	11 507 257	11 538 313	11 921 187	11 983 920	12 190 946	12 332 373	12 697 922	12 688 897	12 560 752	12 403 344
Crédits à court terme	5 882 358	6 180 730	6 173 404	6 242 199	6 273 769	6 652 166	6 605 859	6 750 018	6 864 434	7 126 999	7 232 378	7 188 086	6 976 658
Crédits à moyen terme	4 350 028	4 854 821	4 899 664	4 910 192	4 911 045	4 913 731	5 000 129	5 055 913	5 078 286	5 161 205	5 022 470	4 919 688	4 981 076
Crédits à long terme	354 217	352 266	352 505	354 866	353 499	355 290	377 932	385 015	389 653	409 718	434 049	452 978	445 610
Masse monétaire (M2)	19 287 149	19 459 208	19 848 076	19 748 428	19 927 498	19 890 615	19 538 824	19 476 971	20 380 431	20 988 648	21 034 867	21 005 230	21 317 718
Monnaie fiduciaire	3 985 533	4 004 438	3 989 154	3 973 679	4 047 534	4 052 360	4 041 865	4 105 657	4 352 153	4 699 804	4 676 471	4 597 105	4 628 468
Monnaie scripturale	10 183 945	10 172 102	10 670 611	10 737 770	10 763 618	10 730 251	10 381 517	10 315 848	10 966 044	11 116 644	10 961 618	11 214 376	11 290 430
Quasi-monnaie	5 117 671	5 282 667	5 188 310	5 036 978	5 116 346	5 108 004	5 115 442	5 055 466	5 082 233	5 172 199	5 396 779	5 193 749	5 398 820
Taux de couverture extérieure de la monnaie (en %)	72,17	73,13	71,00	71,38	71,92	71,47	71,85	69,78	74,94	74,90	74,60	76,61	75,20

Source : BEAC

T11 : Evolution des agrégats de monnaie et de crédit (en glissement annuel)

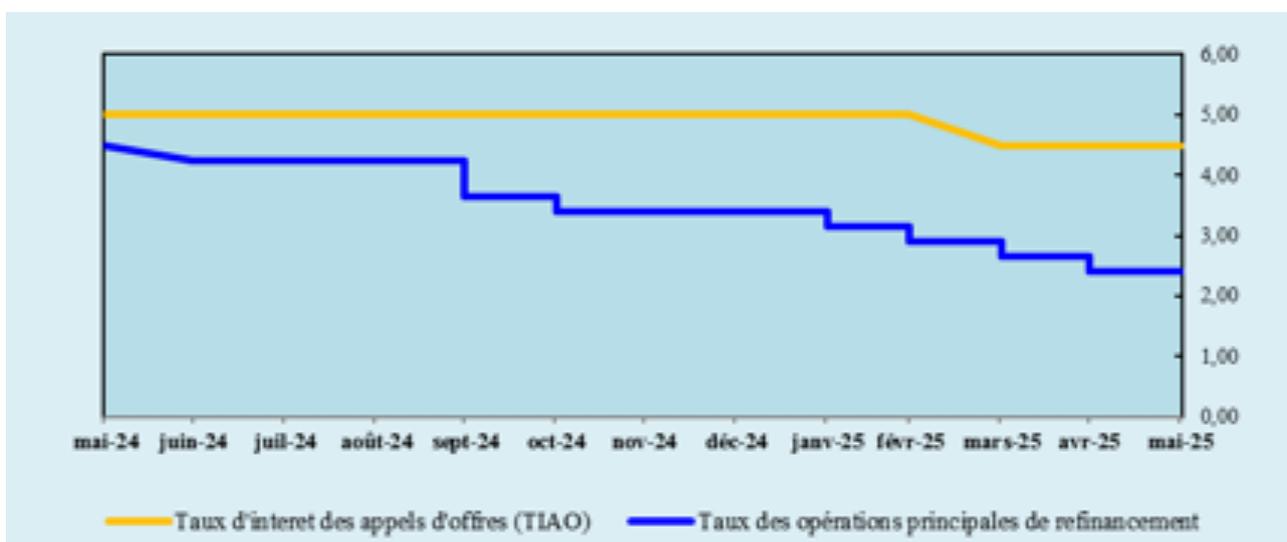
CEMAC	2024			2025									
	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25
Avoirs extérieurs nets	-3,6 %	-19,6 %	2,1 %	-11,1 %	-4,4 %	14,1 %	11,5 %	14,5 %	27,6 %	11,7 %	22,0 %	28,6 %	34,3 %
dont BEAC	-6,9 %	-22,2 %	-17,3 %	-17,1 %	-19,7 %	-6,1 %	1,3 %	0,6 %	17,6 %	14,0 %	20,6 %	31,9 %	35,8 %
Créances nettes sur l'Etat	17,7 %	17,9 %	12,0 %	11,1 %	18,3 %	9,9 %	9,2 %	4,5 %	9,9 %	5,0 %	2,8 %	3,3 %	6,3 %
Crédits à l'économie	7,0 %	14,0 %	12,5 %	12,4 %	9,7 %	12,7 %	10,6 %	12,9 %	12,9 %	19,9 %	20,1 %	18,7 %	17,2 %
Crédits à court terme	6,4 %	10,7 %	7,0 %	9,0 %	6,6 %	12,9 %	8,9 %	12,4 %	13,2 %	20,5 %	23,4 %	22,2 %	18,6 %
Crédits à moyen terme	6,9 %	27,3 %	20,4 %	16,9 %	14,4 %	13,3 %	13,7 %	14,4 %	13,1 %	20,1 %	15,7 %	13,1 %	14,5 %
Crédits à long terme	18,6 %	-40,8 %	12,6 %	15,1 %	3,5 %	1,0 %	1,0 %	3,7 %	4,7 %	7,2 %	20,8 %	27,5 %	25,8 %
Masse monétaire (M2)	8,9 %	6,8 %	7,9 %	7,0 %	9,1 %	8,8 %	6,0 %	6,6 %	9,1 %	10,2 %	11,0 %	10,3 %	10,5 %
Monnaie fiduciaire	7,9 %	6,9 %	8,4 %	9,1 %	9,1 %	6,2 %	6,3 %	7,4 %	11,3 %	12,4 %	17,5 %	17,0 %	16,1 %
Monnaie scripturale	7,7 %	3,5 %	7,6 %	8,2 %	11,7 %	12,7 %	7,9 %	8,9 %	13,4 %	14,0 %	11,1 %	12,3 %	10,9 %
Quasi-monnaie	12,3 %	13,5 %	8,2 %	3,0 %	3,9 %	3,2 %	2,3 %	1,4 %	-0,8 %	1,0 %	5,8 %	1,1 %	5,5 %
Contribution à la croissance de M2 (En point de pourcentage)													
Avoirs extérieurs nets	-0,6	-3,6	0,3	-1,7	-0,7	1,9	1,4	1,6	3,4	1,8	3,3	4,3	4,8
Créances nettes sur l'Etat	8,5	8,4	5,8	5,5	8,9	5,0	4,6	2,4	5,0	2,6	1,5	1,8	3,3
Crédits à l'économie	3,9	7,7	6,9	6,9	5,6	7,4	6,2	7,6	7,5	11,1	11,2	10,4	9,4
Autres postes nets	-3,0	-5,6	-5,2	-3,6	-4,8	-5,4	-6,2	-5,1	-6,8	-5,3	-5,0	-6,1	-6,9

Source : BEAC

6. MARCHÉS MONÉTAIRE ET DES TITRES PUBLICS

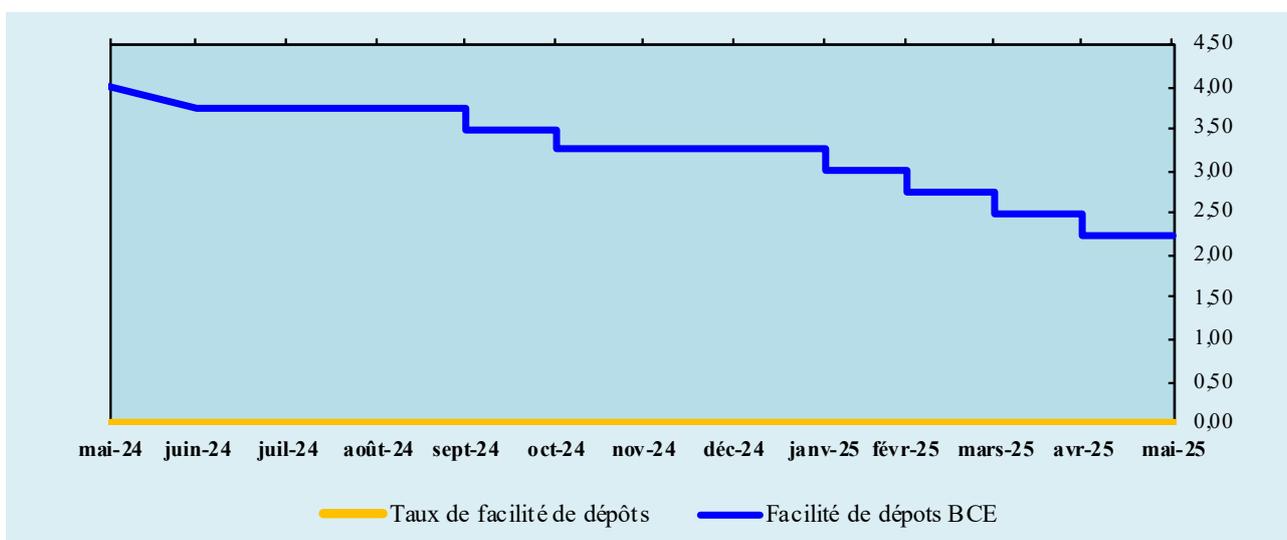
Au cours du premier trimestre 2025, le marché monétaire a été marqué par des évolutions contrastées sur ses différents segments. Sur le compartiment des interventions de la Banque Centrale, l'encours moyen journalier des injections dans le système bancaire est ressorti à 1 216,1 milliards en avril 2025, contre 1 127,8 milliards trois mois plus tôt. Sur le compartiment interbancaire, il a été observé entre janvier et avril 2025: i) une progression de l'encours des opérations de prêt de 669,5 milliards en janvier 2025 à 850,6 milliards en avril 2025 ; ii) un recul du TIMP à 7 jours des opérations en blanc de 6,79 % à 6,29 % et celui des opérations de pension-livrée de 6,28 % à 5,35 % ; et iii) une hausse d'une unité du nombre de participants à 39 sur la période sous revue, avec un total de 329 opérations, pour un montant de 1 713,1 milliards, en avril 2025, contre 391 opérations recensées trois mois plus tôt pour un montant de 1 674,4 milliards.

G13. Evolution comparée du TIAO et du taux des opérations principales de refinancement la BCE



Sources : BEAC et BCE

G14. Evolution comparée des taux de facilité de dépôts de la BCE et de la BEAC



Sources : BEAC et BCE

Le compartiment des valeurs du Trésor s'est caractérisé entre mars 2024 et mars 2025, mars 2024 et mars 2025 par : i) une forte hausse du volume des opérations sur le marché primaire, avec une augmentation de l'encours des valeurs du Trésor de 27,6 % à 8 451,8 milliards et un accroissement des montants levés à 5 701,2 milliards, contre 4 326,7 milliards sur la même période ; ii) une baisse des taux de couverture des émissions et une augmentation des coûts d'émission ; et iii) un dynamisme accru sur le marché secondaire des opérations d'achats-ventes fermes, de pension livrée interbancaire et des transferts franco de titres.

Le dynamisme du marché des valeurs du Trésor, observé depuis quatre ans, s'est consolidé au cours de la période sous revue, l'encours des valeurs du Trésor ayant augmenté de 27,6 %, passant de 6 624,0 milliards en mars 2024 à 8 451,8 milliards douze mois plus tard. Les montants levés au cours de cette période par les Trésors nationaux se sont situés à 5 701,2 milliards entre mars 2024 et mars 2025, contre 4 326,7 milliards entre mars 2023 et mars 2024. Sur le segment BTA, les bons à 26 semaines sont restés les plus prisés, avec un montant total émis de 1 539,2 milliards, représentant 55,4 % du total des émissions de BTA sur la période. Les BTA à 52 semaines arrivent en deuxième position, avec un montant émis de 798,6 milliards. Les BTA à 13 semaines ont été les moins courus, avec un montant global de 599,8 milliards. S'agissant du segment des OTA, 192 émissions d'un montant total de 2 763,7 milliards ont été mobilisées par les Trésors publics sur la période de référence. Par maturité, les émissions d'OTA ont été dominées par les instruments à 3 ans (780,5 milliards), à 2 ans (701,1 milliards), à 5 ans (455,9 milliards) et à 4 ans (437,8 milliards), qui ont concentré la majorité (85,9 %) des montants levés en OTA sur la période sous revue. Les OTA de 10 ans émis par le Cameroun et le Gabon n'ont représenté que 1,1 % du volume global.

A l'instar du compartiment primaire, le marché secondaire des titres publics a connu un dynamisme de ses opérations au cours de la période sous-revue. Trois catégories d'opérations sont enregistrées sur le marché secondaire des titres publics. Il s'agit des achats-ventes fermes de titres, des opérations de pension-livree interbancaires et les transferts franco de titres, c'est-à-dire sans contrepartie espèces, entre les investisseurs. En nombre, 2 026 opérations d'achats ventes de titres ont été enregistrées entre mars 2024 et mars 2025, pour un montant nominal de 4 718,5 milliards, échangés à 4 667,8 milliards. Cette évolution s'est située en forte hausse par rapport à la même période un an auparavant, période pendant laquelle 1 610 opérations avaient été enregistrées sur des titres d'une valeur nominale globale de 3 973,5 milliards échangés en espèces à 3 932,8 milliards. Les opérations de pension-livree interbancaires ont augmenté au cours de la période sous-revue. En nombre, 3 522 opérations ont été réalisées pour un montant cumulé de 10 689,4 milliards, contre 2 080 opérations l'année précédente, pour une valeur cumulée d'environ 6 399,6 milliards. La durée maximale des pensions s'est établie à 363 jours au cours de la période de référence, contre 368 jours un an plus tôt. Les taux d'intérêt négociés entre les contreparties sont restés stables entre les deux périodes, oscillant entre 5 % et 8 %. Le nombre des opérations de transferts franco de titres a augmenté sur la période sous-revue. Ainsi, 5 862 opérations sur des titres d'une valeur nominale de 8 647,3 milliards ont été réalisées entre mars 2024 et mars 2025, contre 4 706 opérations d'une valeur nominale de 5 468,1 milliards sur la période allant de mars 2023 à mars 2024.

Au niveau des activités boursières sous régionales, une évolution contrastée est observée, avec notamment l'augmentation de la capitalisation boursière de l'ensemble des titres cotés et l'accroissement des volumes et des valeurs tant pour les opérations franco que pour les nantissements. Ainsi, entre mars 2024 et mars 2025, la capitalisation boursière de l'ensemble des titres cotés a augmenté de 8,03 %, à 1 736,3 milliards en mars 2025. Cette situation est pour l'essentiel attribuable aux entrées de cote des nouvelles valeurs et à l'augmentation de la valeur de certains titres.

T12 : Taux directeurs de la BEAC et de la BCE

	2024								2025				
	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	jan-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25
Taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	4,50	4,50	4,50
Taux interbancaire moyen pondéré (TIMP)	6,82	6,59	6,64	6,79	6,80	6,96	6,90	6,56	6,50	6,64	6,80	6,57	6,50
Taux de la facilité de prêt marginal	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	6,00	6,00	6,00
Taux de la facilité de dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de rémunération des réserves obligatoires	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Taux créditeur minimum (TCM)	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45
Taux d'intérêt de la zone Euro													
Taux des opérations principales de refinancement	4,50	4,25	4,25	4,25	3,65	3,40	3,40	3,15	3,15	2,90	2,65	2,40	2,40
Facilité de dépôts	4,00	3,75	3,75	3,75	3,50	3,25	3,25	3,00	3,00	2,75	2,50	2,25	2,25

* Les taux du marché monétaire sont les taux de fin de période

Source : BEAC

7. RÉSERVES DES BANQUES

Entre janvier et avril 2025, les réserves brutes du système bancaire de la CEMAC, avant les opérations de politique monétaire, ont régressé de 11,0 % (103,2 milliards), pour se situer à 837,3 milliards en avril 2025. La diminution de la liquidité injectée à travers les facteurs autonomes de la liquidité bancaire (FALB), dont le solde moyen a baissé de 19 milliards à 1 210 milliards sur la période sous revue, a contribué au recul des réserves brutes du système bancaire. La baisse du solde des FALB a été soutenue par les dynamiques de tous les facteurs, exceptée celle des avoirs extérieurs nets dont les effets expansifs induits par leur accroissement n'ont pas suffi à contrecarrer les effets restrictifs découlant de la dynamique des autres facteurs (créances nettes sur les gouvernements, circulation fiduciaire et autres postes nets).

Concernant les réserves obligatoires, le montant moyen mensuel à constituer par les assujettis a augmenté de 14,3 milliards depuis janvier 2025, pour s'établir à 1 152,4 milliards en avril 2025. Pour ce même mois, l'encours moyen des réserves libres du système bancaire a représenté 78,2 % des réserves requises contre 61,7 % un an auparavant. Le nombre d'établissements de crédit en déficit de constitution des réserves obligatoires est passé de trois à cinq entre janvier et avril 2025.

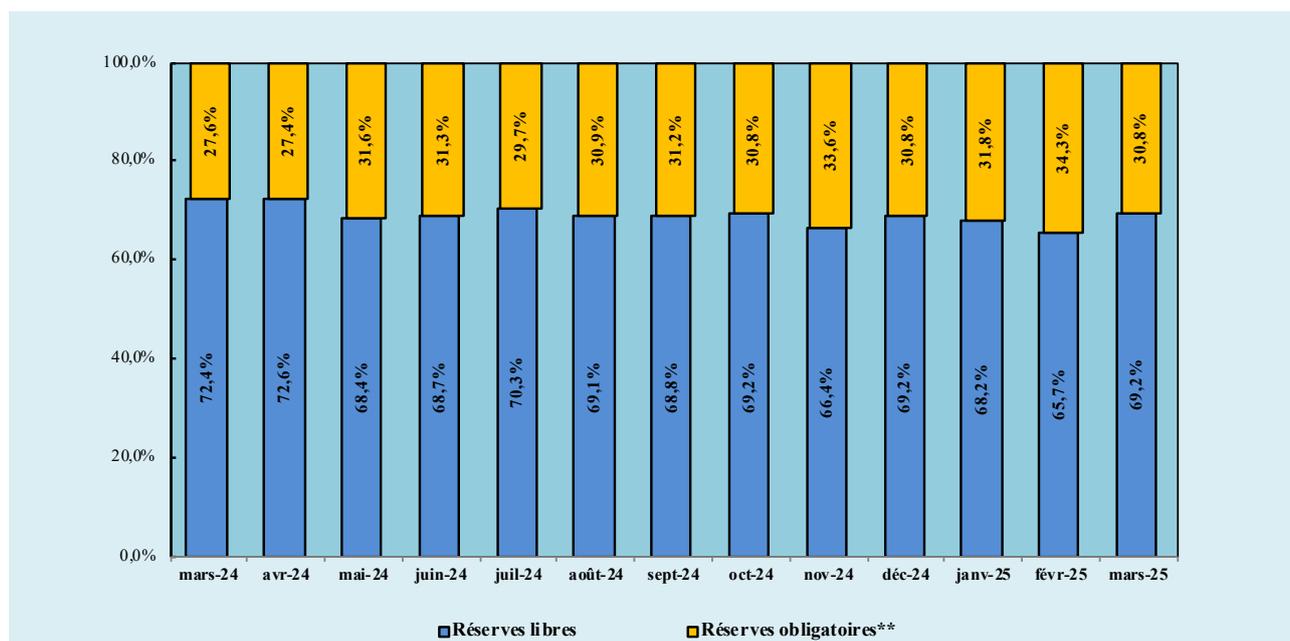
En déduisant les réserves obligatoires des réserves brutes, avant opérations de politique monétaire, le déficit de liquidité du système bancaire s'est accru sur la période sous revue, passant de 197,6 milliards à 315,2 milliards en avril 2025. Pour combler ce déficit, la BEAC a poursuivi les injections actives de liquidité sur le marché monétaire. Ainsi, l'encours de ses avances au système bancaire a augmenté dans des proportions assez proches de celle du recul des réserves brutes. En effet, sur le compartiment des interventions de la Banque Centrale sur le marché monétaire, l'encours moyen journalier des injections dans le système bancaire est ressorti à 1 216,1 milliards en avril 2025 contre 1 127,8 milliards trois mois plus tôt. Ces concours sont constitués : i) des opérations principales d'injection de liquidités dont l'encours moyen a progressé de 212,8 milliards à 340,2 milliards ; ii) des avances au titre de la facilité de prêt marginal dont le volume est passé de 792,4 milliards à 719,0 milliards ; iii) des avances au titre des opérations de réglage fin, dont l'encours moyen a évolué de 9,4 milliards à 49,3 milliards ; iv) des avances intra-journalières qui ont baissé de 1,3 milliard à 0,2 % ; et v) des avances octroyées via le guichet spécial de refinancement, qui ont diminué de 112,0 milliards, en janvier 2025, à 107,5 milliards trois mois plus tard

T13 : Evolution des principaux indicateurs de la liquidité (en millions de FCFA)

	2024												2025		
	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25		
Réserves totales*	3 443 434	3 421 200	3 173 332	3 615 240	3 451 472	3 385 253	3 152 894	3 385 253	3 152 894	3 569 985	3 385 253	3 152 894	3 569 985		
Réserves libres	2 380 656	2 355 035	2 099 668	2 629 278	2 386 703	2 308 278	2 069 921	2 308 278	2 069 921	2 471 982	2 308 278	2 069 921	2 471 982		
Réserves obligatoires**	1 062 778	1 066 165	1 073 664	991 962	1 064 769	1 076 974	1 082 973	1 076 974	1 082 973	1 098 003	1 076 974	1 082 973	1 098 003		
Réserves / Dépôts	21,0%	20,5%	21,7%	24,8%	22,3%	21,7%	20,4%	21,7%	20,4%	22,4%	21,7%	20,4%	22,4%		
Dépôts/ Crédits à l'économie	138,7%	140,6%	140,6%	140,0%	140,6%	140,6%	139,1%	140,6%	139,1%	133,2%	140,6%	139,1%	133,2%		
Réserves/ Total bilan	7,7%	11,9%	13,6%	15,8%	13,6%	13,0%	13,6%	12,2%	13,4%	13,6%	12,2%	13,4%	13,6%		
Réserves libres / Réserves Obligatoires	197,9%	195,3%	214,3%	254,0%	214,3%	191,1%	205,6%	180,5%	222,7%	225,1%	180,5%	222,7%	225,1%		
Réserves libres / Crédits à l'économie	19,3%	19,1%	20,8%	24,9%	20,8%	18,6%	19,5%	17,0%	20,7%	20,6%	17,0%	20,7%	20,6%		

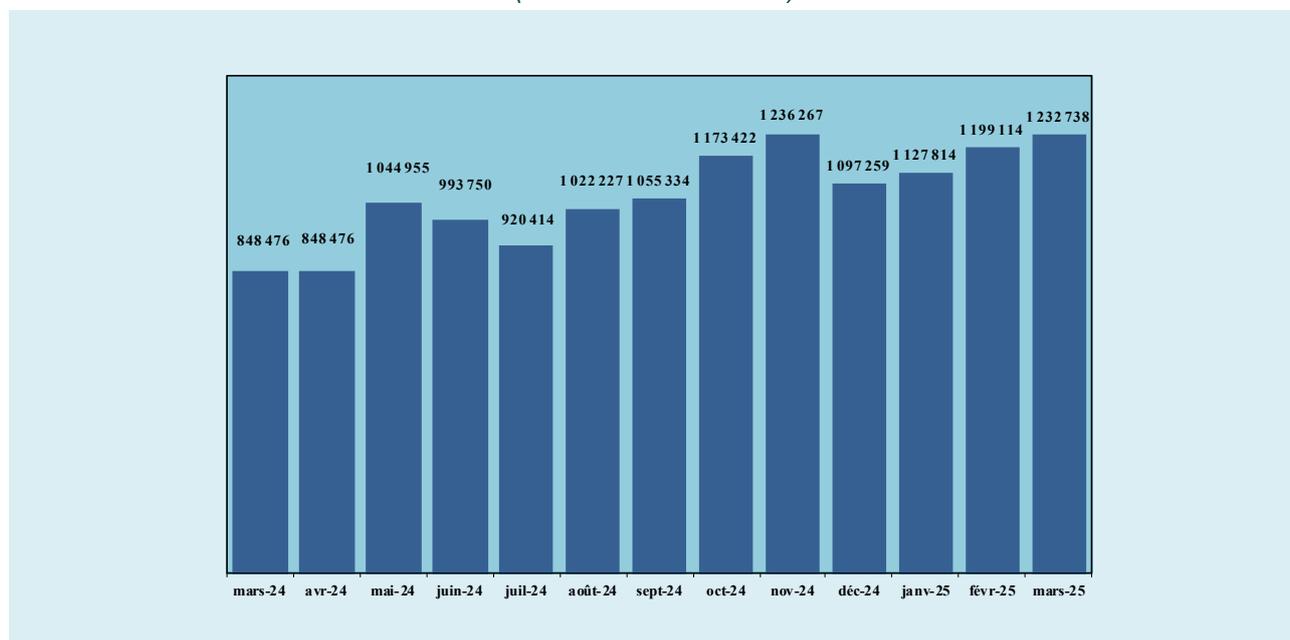
Source : BEAC

G15 : Evolution de la structure des réserves des banques de la CEMAC



Source : BEAC

G16 : Evolution du volume des interventions de la BEAC sur le marché monétaire de la CEMAC (en millions de FCFA)



Source : BEAC

8. SITUATION DES RÉSERVES DE CHANGE

Les réserves de change de la BEAC ont culminé à 7 511 milliards au 31 mars 2025 (pour représenter 4,81 mois d'importations des biens et services). Au 30 avril 2025, elles se sont établies à 7 380 milliards, soit une hausse de 10,8 % sur un an. Cette progression est principalement attribuable à la bonne tenue du niveau des rapatriements et des rétrocessions des devises par les agents économiques de la Zone, conjuguée avec l'accumulation des revenus sur les placements de la Salle des Marchés (dépôts à vue et comptes titres) et la réévaluation des réserves en or bénéficiant de la forte appréciation du cours de l'once sur la période. En conséquence, le taux de couverture extérieure de la monnaie a augmenté pour se situer à 75,2 % au 31 mars 2025, contre 72,2 % un an plus tôt.

Pour ce qui est de leurs principales composantes, les réserves de change de la BEAC sont constituées, au 30 avril 2025, à 63,6 % des avoirs extérieurs à vue, à 28,7 % des autres avoirs extérieurs en devises gérés par la Salle des Marchés, à 5,2 % de l'encaisse or et à 2,5 % des avoirs auprès du FMI.

Annexe n°1 : Cours des principaux produits de base exportés par la CEMAC

Produit	Unité	mars-24	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	jan-25	fév-25	mars-25
Pétrole														
Crude oil, average	\$/baril	83,5	88,0	81,4	81,2	83,3	78,1	72,4	74,0	72,3	72,3	78,2	73,8	70,7
Gaz naturel et methanol														
Europe	\$/mmbtu	8,6	9,1	10,1	10,9	10,3	12,4	11,8	12,9	13,9	13,9	14,7	15,3	13,2
Etats-Unis	\$/mmbtu	1,5	1,6	2,1	2,5	2,1	2,0	2,3	2,2	2,1	3,0	4,1	4,2	4,1
Japon	\$/mmbtu	13,5	11,9	12,2	12,1	12,5	13,3	13,0	12,9	12,8	12,6	13,2	12,8	12,7
Bois														
Bois bruts, même écorçés, désabîlés ou équarris	\$/m3	265,5	262,8	260,9	261,1	261,7	269,8	272,9	290,3	282,9	279,9	246,3	258,0	263,9
Bois sciés (yvp Feuilles de placage & feuilles pour contre-plaqués)	\$/m3	609,0	600,2	605,2	609,1	616,1	619,6	633,2	625,7	610,6	605,9	591,8	600,6	618,6
Minerais														
Fer	\$/dmtu	109,8	112,8	118,9	107,5	106,9	99,9	92,8	101,4	100,5	102,2	99,6	105,1	100,1
Aluminium	\$/mt	2 226,2	2 506,1	2 564,5	497,6	2 349,1	2 343,7	2 449,9	2 595,6	2 582,2	2 541,0	573,4	2 657,6	2 658,3
Diamant	\$/carat	221,2	221,2	221,2	221,2	204,8	204,8	204,8	204,8	204,8	204,8	210,8	211,8	212,8
Or	\$/troy oz	2 158,0	2 331,5	2 351,1	326,4	2 398,2	2 470,2	2 570,6	2 690,1	2 651,1	2 648,0	709,7	2 894,7	2 983,3
Manganèse	\$/kg	2,3	2,9	3,2	2,8	2,6	2,4	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,3	2,3
Cacao	\$/kg	7,1	9,7	7,5	8,3	7,1	6,9	6,5	6,7	7,9	10,3	10,7	9,9	8,1
Riz	\$/mt	597,5	576,4	598,9	600,5	567,6	562,7	560,2	512,2	499,3	506,2	462,1	420,4	404,4
Caoutchouc	\$/kg	2,4	2,3	2,2	2,3	2,1	2,4	2,7	2,6	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4
Coton	\$/kg	2,2	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7
Huile de palme	\$/mt	942,9	935,7	859,2	873,7	896,1	932,6	982,8	1 077,3	1 168,6	1 189,7	070,3	1 067,3	1 069,0
Banane	\$/kg	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1
Sucre	\$/kg	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Tabac	\$/mt	4 558,8	5 674,5	5 629,9	771,9	6 015,5	5 998,6	4 951,4	4 960,3	6 338,6	5 150,9	519,4	5 312,6	5 335,2
Café	\$/kg	4,1	4,8	4,6	5,0	5,2	5,2	5,7	5,5	5,9	6,4	6,6	7,4	7,3
Gomme arabique	\$/tonne	2 820,5	2 783,2	2 805,0	791,2	2 824,9	2 870,3	2 896,5	2 830,5	2 759,4	2 720,2	689,3	2 706,2	2 810,3
Viande de bœuf	\$/kg	5,5	6,1	5,9	5,9	6,2	6,3	6,3	6,1	6,2	6,2	6,5	6,6	6,8
Indice composite (cours exprimés en dollars) - Base 100 : janvier 2012														
Indice global		89,9	84,2	81,9	78,3	82,7	75,4	75,2	79,8	84,6	90,4	89,4	84,4	79,5
Indice hors produits énergétiques		121,6	125,5	126,0	128,5	132,2	132,9	135,2	138,5	139,1	140,7	140,1	147,3	150,8
Indices des produits énergétiques		89,1	81,9	79,1	74,5	79,2	70,6	70,0	74,9	80,5	87,1	86,1	79,2	72,9
Indices des métaux et minéraux		65,4	72,3	68,4	68,2	68,8	68,5	67,4	65,4	66,8	65,7	65,8	65,4	65,0
Indices des produits forestiers		76,0	76,4	75,7	75,9	77,8	77,8	78,3	79,9	78,7	76,9	75,5	77,0	78,5
Indice des produits agricoles		116,2	118,8	121,6	125,6	130,0	131,2	135,0	140,0	141,0	144,9	144,7	155,2	160,0

Source : Banque Mondiale

Annexe n° 2 : Taux directeurs des principales Banques Centrales (en pourcentage)

	avr-24	mai-24	juin-24	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	jan-25	févr-25	mars-25	avril-25
Fédéral Réserve (Fed)													
Taux des Fonds Fédéraux	5,25-5,50	5,25-5,50	5,25-5,50	5,25-5,50	5,25-5,50	4,75-5,00	4,75-5,00	4,50-4,75	4,25-4,50	4,25-4,50	4,25-4,50	4,25-4,50	4,25-4,50
Bank of Japan (BoJ)													
Taux au jour le jour	0,100	0,100	0,100	0,250	0,250	0,250	0,250	0,25	0,25	0,50	0,50	0,50	0,50
Bank of England (BoE)													
Taux de prise en pension	5,250	5,250	5,250	5,250	5,000	5,000	5,000	4,75	4,75	4,75	4,50	4,50	4,50
Banque du Canada													
Taux de refinancement	5,000	5,000	4,750	4,500	4,500	4,250	3,750	3,75	3,25	3,00	3,00	2,75	2,75
Banque Centrale Européenne (BCE)													
Taux des principales opérations de refinancement	4,500	4,500	4,250	4,250	4,250	3,650	3,400	3,40	3,15	2,90	2,90	2,65	2,40
BCEAO													
Taux des pensions	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50
Taux d'injection de liquidités	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50
Banque Centrale du Congo (BCC)													
Taux directeur	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
Central Bank Of Nigeria (CBN)													
Taux directeur	18,75	18,75	18,75	18,75	18,75	18,75	18,75	18,75	18,75	18,75	18,75	18,75	18,75
South Africa Reserve Bank (SARB)													
Taux directeur	7,750	8,250	8,250	8,250	8,250	8,250	8,250	8,250	8,250	8,250	8,250	8,250	8,250

Sources : Fed, BoE, BoJ, Banque du Canada, BCE, BCEAO, BCC, BCN et SARB

COMITÉ DE VALIDATION

Par Décision du Gouverneur N°065/GR/2017 du 03 juillet 2017, est créé le Comité de validation du Bulletin Economique et Statistiques (BES), lequel en assure la coordination générale. D'une part, ce Comité procède à la révision de la partie économique, monétaire et financière et, d'autre part, il examine les propositions d'articles et d'études devant être publiées dans le Bulletin. En outre, le respect des dates de parution du Bulletin revient au Comité de validation. Pour ce 25^{ème} numéro du Bulletin Economique et Statistiques (BES), le Comité de validation s'est réuni le mercredi 09 juillet 2025 à 11h30 par visioconférence et en présentiel.

Ont pris part à cette réunion, les membres nommés ci-après :

Président :

- **MOUNKALA Evrard Ulrich** : Directeur des Etudes, de la Recherche, des Statistiques et des Relations Internationales ;

Membres :

- **MVONDO Emile Thierry** : Adjoint au Directeur des Etudes, de la Recherche, des Statistiques et des Relations Internationales, en charge du pôle « Recherche » ;
- **BELABOUT-OTAM Arlette** : Adjointe au Directeur des Etudes, de la Recherche, des Statistiques et des Relations Internationales, en charge du pôle « Etudes » ;
- **NDOMBI BOULEMA Jozipe Broze** : Adjoint au Directeur des Etudes, de la Recherche, des Statistiques et des Relations Internationales, en charge du pôle « Relations Internationales » ;
- **MBOMPIEZE Jean René** : CIC-Direction Nationale de MALABO ;
- **MBOHOU Louisa** : Chef du Service de l'Environnement International, en charge du Secrétariat du Politique Monétaire (DERSRI) ;
- **KEUNGNE KOUOTANG Leo Spencer** : Chef de service de la Balance des Paiements et de la Position Extérieur Globale (DERSRI) ;
- **AFOMONGONO Gabin Ferry** : Chef de service de la Conjoncture Sous-Régional et des Etudes Sectorielles (DERSRI) ;
- **MHALIOH Espoir Vivien** : Chef de service à la Direction des Opérations Financières (DOF) ;
- **NGOUBEYOU Armand** : Chef de service à la DOF ;
- **MEYIMBENE Francis** : Cadre moyen au Service de l'Analyse des Finances Publiques (DERSRI) ;
- **AYONGWA ANYE Priscilla** : Cadre moyen au Service de l'Environnement International, en charge du Secrétariat du Politique Monétaire (DERSRI).

LA FILIERE CACAO AU CAMEROUN

Etude réalisée en mars-avril 2025

Auteurs :

- Edouard AYIWOUE MBOUEMBOUE (Chef de Service des Etudes et de la Recherche p.i.)
 - Joseph Armel EBOUELE (AEM au Service des Etudes et de la Recherche)
 - Coordination : Emmanuel ASAFOR CHO (ADN en charge du pôle Etudes)
 - Supervision : Pierre-Emmanuel NKOAA AYISSI (DN)

SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ARS 1000	:	<i>African Regional Standard 1000</i>
BEAC	:	Banque des États de l'Afrique Centrale
BIP	:	Budget d'Investissement Public
CAFI	:	<i>Central African Forest Initiative</i>
CAPEF	:	Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts
CICC	:	Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café
DERSRI	:	Direction des Études, de la Recherche, des Statistiques et des Relations Internationales
DETSRC	:	Direction des Études de Transferts et du Suivi de la Réglementation des Changes
DGD	:	Direction Générale des Douanes
ECOM	:	Société de négoce international
FAO	:	<i>Food and Agriculture Organization</i>
FCFA	:	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FIDA	:	Fonds International de Développement Agricole
FODECC	:	Fonds de Développement des Filières Cacao et Café
GIZ	:	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ICCO	:	<i>International Cocoa Organization</i>
IDH	:	Initiative pour le commerce durable
IRAD	:	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
IS	:	Impôt sur les Sociétés
ISO 34101	:	Norme internationale sur le cacao durable
MINADER	:	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINCOMMERCE	:	Ministère du Commerce
MINEPAT	:	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
New Generation	:	Programme de rajeunissement des producteurs de cacao
ONCC	:	Office National du Cacao et du Café
ONCPB	:	Office National de Commercialisation des Produits de Base
PAD-Cacao	:	Projet d'Appui au Développement du Cacao
PA3C	:	Projet d'appui à la compétitivité des filières agricoles
PIB	:	Produit Intérieur Brut
ProCISA	:	Projet de Promotion du Cacao Durable au Cameroun (GIZ)
RDUE	:	Règlement de l'Union européenne contre la déforestation
SIC Cacaos	:	Société Industrielle Camerounaise des Cacaos
SODECAO	:	Société de Développement du Cacao
SOWEDA	:	<i>South West Development Authority</i>
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	:	Union Européenne
WWF	:	<i>World Wildlife Fund</i>

INTRODUCTION

Dans un environnement mondial marqué par la montée du protectionnisme et des entraves au commerce international, les pays de la CEMAC et le Cameroun en particulier continuent d'enregistrer un déficit du compte courant de la balance des paiements. La volatilité des termes de l'échange, qui découle d'une instabilité persistante des cours des produits de base sur les marchés internationaux, contribue à accentuer les incertitudes sur le commerce extérieur du Cameroun. Toutefois, dans ce contexte relativement défavorable à la soutenabilité extérieure de la monnaie, l'année 2024 a été marquée par une évolution remarquable de la filière cacao. Avec plus de 1 000 milliards de recettes d'exportations de fèves et produits dérivés, cette filière s'est imposée comme la première source de réserves de change pour le pays, devant le secteur pétrolier (1 002,7 milliards de recettes d'exportations de pétrole brut, 380,8 milliards pour le gaz naturel liquéfié) dont le niveau de rapatriement des recettes n'est pas aussi élevé. Par ailleurs, si le poids de la filière cacao dans le PIB est resté modeste, elle n'en demeure pas moins un pilier de l'économie camerounaise, de par son ancrage rural, son rôle dans la création d'emplois (près de 600.000 cacaoculteurs), sa participation active à la lutte contre la pauvreté (plus de 2 millions de camerounais qui dépendent directement ou indirectement de la filière), et son impact clé dans le rééquilibrage de la balance commerciale. Cette performance tient au dynamisme des producteurs, broyeurs locaux et exportateurs de cacao, aux politiques publiques de soutien à la filière, ainsi qu'à un contexte favorable avec la hausse des cours mondiaux.

Cette dynamique reste néanmoins fragile. La filière fait face à des contraintes à la fois structurelles et conjoncturelles qui en compromettent le développement. En particulier, l'entrée en vigueur à partir du 30 décembre 2025 du Règlement de l'Union Européenne contre la Déforestation (RDUE) est un enjeu majeur pour les acteurs du secteur. Ce règlement, qui vise à lutter contre le changement climatique, adopte le principe de l'exclusion du marché européen des produits issus de la déforestation.

Au regard de la place centrale qu'occupe la filière cacao dans le commerce extérieur et dans l'économie camerounaise, renforcer sa résilience et sa compétitivité constitue un impératif stratégique pour le Cameroun, mais aussi pour la BEAC. Cette étude propose une analyse de l'état actuel de la filière, des menaces qui pèsent sur elle ainsi que de ses opportunités, et formule des recommandations à l'attention des pouvoirs publics. L'objectif est de contribuer à la construction d'une filière cacao durable, capable de concilier rentabilité, équité sociale et préservation de l'environnement. L'étude se structure en quatre parties. La première présente l'organisation de la filière. La deuxième analyse la production nationale. La troisième est consacrée au commerce extérieur et aux dynamiques de transformation locale. Enfin, la dernière partie identifie les principaux défis et explore les perspectives de la filière.

1. Organisation de la filière cacao au Cameroun

Introduite au Cameroun à la fin du 19^{ème} siècle sous la colonisation allemande, la culture du cacao est aujourd'hui pratiquée dans huit des dix régions du pays. Longtemps premier bassin de production, le Sud-Ouest a cédé sa position au Centre en 2018. Ce basculement s'explique à la fois par le développement de nouvelles plantations dans le département du Mbam et par les perturbations liées à la crise anglophone. En 2024, la production nationale est essentiellement portée par cinq régions : le Centre (45 %), le Sud-Ouest (21 %), le Littoral (11,5 %), le Sud (7,5 %) et l'Est (3,6 %). Les régions de l'Ouest (2 %), du Nord-Ouest (0,5 %) et de l'Adamaoua (0,01 %) ne jouent qu'un rôle marginal.

1.1. Les acteurs de la filière

La filière cacao au Cameroun repose sur une chaîne de valeur largement libéralisée, structurée autour d'une diversité d'acteurs aux fonctions complémentaires. Depuis la fin du monopole étatique sur la commercialisation en 1994, l'intervention de l'État s'est recentrée sur la régulation, l'orientation stratégique et l'appui institutionnel, principalement à travers des structures spécialisées. Les opérations commerciales, de l'achat du cacao à l'exportation, sont désormais dominées par des opérateurs privés, qui occupent une place centrale dans l'animation économique de la filière.

- **Les producteurs**

La production de cacao au Cameroun repose essentiellement sur de petits exploitants familiaux. On estime à environ 600 000 le nombre de planteurs engagés principalement dans cette culture. Majoritairement âgés de plus de 50 ans, ces producteurs recourent à des pratiques agricoles traditionnelles, souvent peu mécanisées, avec un accès limité aux intrants agricoles et aux financements. En conséquence, le rendement moyen national demeure faible, autour de 400 kg/ha, contre 550 kg/ha au Ghana, où les pratiques sont plus intensives et mieux encadrées. L'organisation des producteurs reste globalement informelle. Moins de 5 % d'entre eux seraient membres de coopératives structurées, bien que plus de 300 coopératives soient officiellement enregistrées.

- **Les acheteurs locaux**

Le commerce intérieur du cacao au Cameroun est dominé par des intermédiaires privés, communément appelés « coxeurs » ou pisteurs. Leur rôle consiste à collecter le cacao directement auprès des producteurs ou des coopératives, qu'ils agrègent ensuite en lots commercialisables et revendent à des acheteurs agréés. Les acheteurs agréés, constituent le maillon formel de cette chaîne d'approvisionnement. Enregistrés auprès du CICC, ils disposent de magasins de stockage agréés pour l'achat et la conservation du cacao. Selon les données de l'ONCC, le Cameroun comptait environ 405 entrepôts agréés répartis dans les principales zones de production en 2024. Chaque intermédiaire cherche à offrir le prix le plus attractif pour capter l'offre locale, ce qui crée une pression constante sur les marges avec une incidence positive sur le revenu des producteurs.

- **Les exportateurs**

L'exportation du cacao est assurée par des entreprises spécialisées. Ce sont les acteurs qui achètent les fèves directement aux planteurs, à des acheteurs agréés ou à des coopératives structurées et les expédient hors du Cameroun. D'après l'ONCC, on dénombre 39 sociétés exportatrices agréées en 2024, dont 4 majeures qui réalisent environ 73 % du volume d'exportation. Il s'agit notamment de i) TELCAR Cocoa Ltd (35,5% des exportations), principal acheteur associé au géant CARGILL, ii) OFICAM (25%), filiale du groupe singapourien OLAM, iii) SBET (9,5%), et iv) SIC Cacaos (3%), filiale du groupe BARRY CALEBAUT. À ceux-ci s'ajoutent des acteurs plus récents comme Atlantic Cocoa (qui possède une usine de broyage installée à Kribi, liée au trader ECOM) et Neo Industry (qui possède une usine à Kekem), qui exportent surtout des produits semi-finis.

- **Les unités locales de transformation**

Historiquement, cette activité a été dominée par SIC Cacaos, avec une capacité de traitement estimée entre 40 000 et 50 000 tonnes par an. Depuis 2019, de nouvelles unités industrielles ont vu le jour, traduisant une volonté croissante de valorisation locale de la production. Parmi elles, on compte Neo Industry, avec une capacité annuelle de 32 000 tonnes, Atlantic Cocoa à Kribi, dotée d'une capacité de 48 000 tonnes, et Africa Processing, qui dispose d'une capacité de 8 000 tonnes. Ces unités se consacrent principalement au broyage des fèves pour la production de pâte, de beurre, de masse et de poudre de cacao. En parallèle, CHOCOCAM et Africa Processing transforment une part relativement modeste de cacao en produits finis (chocolats, confiseries) destinés aux marchés local et sous-régional.

Le segment artisanal compte pour sa part une quarantaine de promoteurs nationaux, opérant principalement dans la transformation. Toutefois, cette activité se caractérise par une forte instabilité des opérateurs d'une campagne à l'autre. D'après l'ONCC, le manque d'équipements modernes et de capacités techniques limite leur conformité aux normes de qualité exigées sur les marchés structurés, freinant ainsi leur accès à des débouchés à haute valeur ajoutée.

- **Le rôle de l'Etat et des associations privées**

L'implication des pouvoirs publics dans la filière cacao s'organise principalement à travers un ensemble d'organismes spécialisés et de programmes de développement. Il s'agit essentiellement de :

- l'Office National du Cacao et du Café (ONCC), créé en 1994, qui joue un rôle central dans la régulation et le suivi des activités ;

- le Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC) créé en 2005, qui regroupe les représentants des différents segments de la chaîne de valeur (producteurs, unités de transformation, négociants) et constitue l'organe de concertation entre l'État et le secteur privé ;
 - la Société de Développement du Cacao (SODECAO), créée en 1974, qui est chargée de la production de plants sélectionnés dans des pépinières, la réhabilitation de vieilles exploitations, la diffusion des bonnes techniques agricoles et le désenclavement des bassins de production ;
 - le Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC), qui constitue le principal instrument financier de soutien à la filière ;
 - le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE) qui assure la régulation du marché et la promotion du cacao camerounais à l'international ;
 - et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), qui pilote la stratégie globale.
- **Le financement des structures publiques qui encadrent la filière**

Depuis janvier 2025, l'arrêté ministériel n° 0036/MINCOMMERCE/CAB du 13 janvier 2025 a rehaussé la redevance à l'exportation du cacao brut au Cameroun de 150 FCFA (montant en vigueur depuis 2017) à 225 FCFA par kilogramme. Ce dispositif s'inscrit dans une dynamique de renforcement des mécanismes de financement et de gouvernance de la filière cacao, notamment en ce qui concerne la régulation, le développement technique, la traçabilité et le soutien aux producteurs. La redevance est prélevée sur les volumes de cacao non transformé destinés à l'exportation et elle est redistribuée entre plusieurs institutions selon une clé de répartition précise : 41 FCFA/kg pour l'ONCC, 32 FCFA/kg pour le CICC, 15 FCFA/kg pour la SODECAO, 2,5 FCFA/kg pour la Chambre d'agriculture, de pêche, de l'élevage et des forêts (CAPEF), 126,5 FCFA/kg pour le FODECC, 3 FCFA/kg pour le South West Development Authority (SOWEDA), et 5 FCFA/kg pour la Direction Générale des Douanes au titre du droit d'assiette.

1.2. Programmes gouvernementaux de soutien à la filière

La filière cacao bénéficie de plusieurs programmes publics, dont les plus récents sont :

- le Programme New Generation, lancé en 2012 par le CICC, avec pour ambition de rajeunir la population de planteurs et revitaliser la production de cacao au Cameroun ;
- le Programme d'implémentation des Centres d'Excellence Post Récolte, lancé par le Ministère du Commerce en partenariat avec le CICC et l'ONCC, qui vise à améliorer la qualité du cacao camerounais en développant des infrastructures spécialisées dans le traitement post-récolte (fermentation et séchage) ;
- la Prime qualité du cacao, instaurée lors de la campagne 2016/2017 afin d'encourager les producteurs à adopter de meilleures pratiques post-récolte, notamment une fermentation et un séchage conformes aux standards internationaux ;
- le Guichet Producteurs, mécanisme de financement direct mis en place par le FODECC en 2021, dans le but d'améliorer la productivité et de moderniser les exploitations agricoles des petits producteurs de cacao et de café ;
- le Plan Stratégique de développement de la SODECAO (2020–2027), qui a pour ambition de redynamiser la production cacaoyère dans les bassins de production ;
- le Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD-Cacao) lancé en 2022 par le MINADER, avec pour objectifs de renforcer la production nationale de cacao de qualité et garantir la durabilité de la filière au Cameroun ;
- le Comité Cacao Durable, créé par décision conjointe N°0390/MINADER/ MINCOMMERCE

du 21 novembre 2022, avec pour mission de coordonner les efforts des partenaires publics, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers et de la société civile, engagés dans la chaîne de valeur du cacao, pour garantir une production et une commercialisation du cacao durable au Cameroun, tout en promouvant des revenus justes et la préservation des forêts.

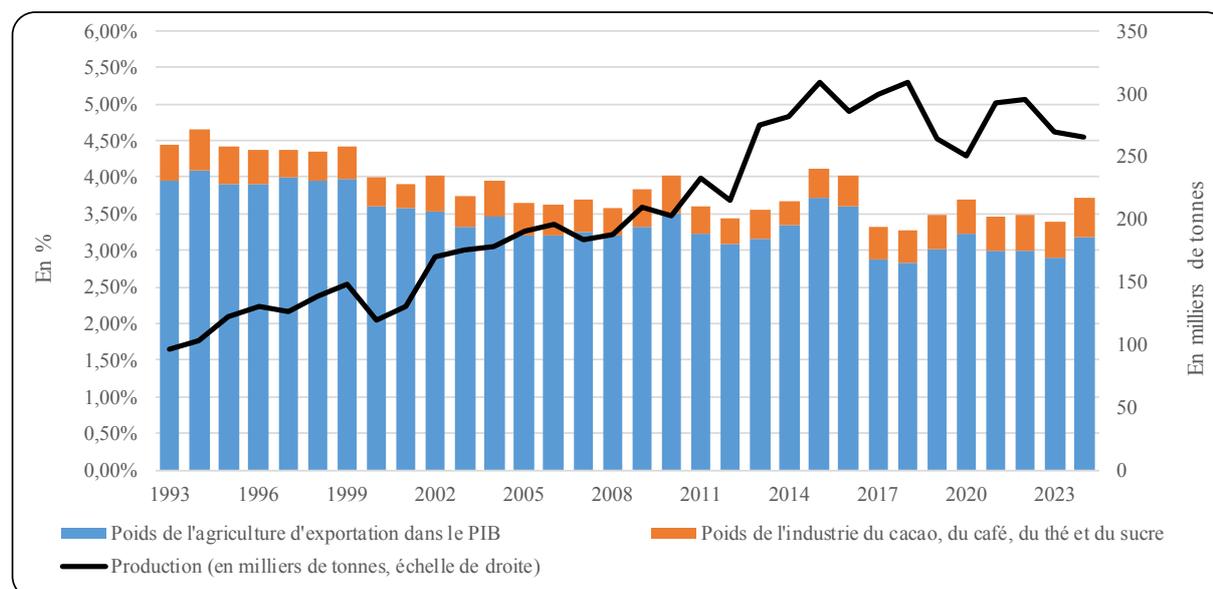
2. Production et tendances des prix du cacao au Cameroun

2.1. Dynamique de la production

La production de cacao a connu une évolution en deux phases depuis le début des années 1990. Après une progression régulière moyenne d'environ 5,4 % par an entre les campagnes 1992/1993 et 2014/2015, elle a plafonné à 310 mille tonnes et n'a plus atteint ce pic historique depuis 2017/2018, sous l'effet notamment du conflit qui affecte la région du Sud-Ouest, deuxième bassin de production du pays. Les surfaces consacrées à la cacaoculture sont évaluées à près de 600 000 hectares, avec une forte prédominance des petites exploitations familiales de moins de 3 hectares (90 % des surfaces).

S'agissant du poids de la filière dans le PIB, il est resté relativement modeste sur la période. Le poids de l'agriculture d'exportation est passé de 3,95 % en 1993 à 3,71 % en 2015, puis à 3,18 % en 2024. Quant à la branche « Industrie du cacao, du café, du thé et du sucre », son poids est passé de 0,50 % en 1993 à 0,40 % en 2015, puis 0,53 % en 2024. Ces deux branches d'activités dans lesquelles la filière cacao pèse environ pour 60 % actuellement, représentent en cumul 3,71 % du PIB en 2024, contre 4,45 % en 1993. Avec une estimation de 400 000 à 600 000 emplois¹ selon les sources, la chaîne de valeur du cacao est la principale source de revenu pour plus de 2 millions de camerounais. Elle participe donc activement à la réduction de la pauvreté et à la création d'emplois, en particulier en milieu rural.

Figure 1 : Evolution de la production cacaoyère du Cameroun



Source : les auteurs, à partir des comptes nationaux de l'INS et des données de l'ONCC

2.2. Évolution des prix et structure de rémunération des producteurs

Le cours de la fève de cacao sur les marchés internationaux a connu une évolution relativement lente entre 1993 et 2022, avant de croître très rapidement en 2023 et 2024. Sur la dernière campagne, l'envolée des prix est due à une baisse de 11,6 % de la production mondiale.

Le rapport global sur le marché du cacao, publié en novembre 2021 par le département de l'agriculture des Etats-Unis estime à 5,5 millions le nombre de producteurs de cacao à travers le monde, dont 80 % tiennent des petites exploitations.

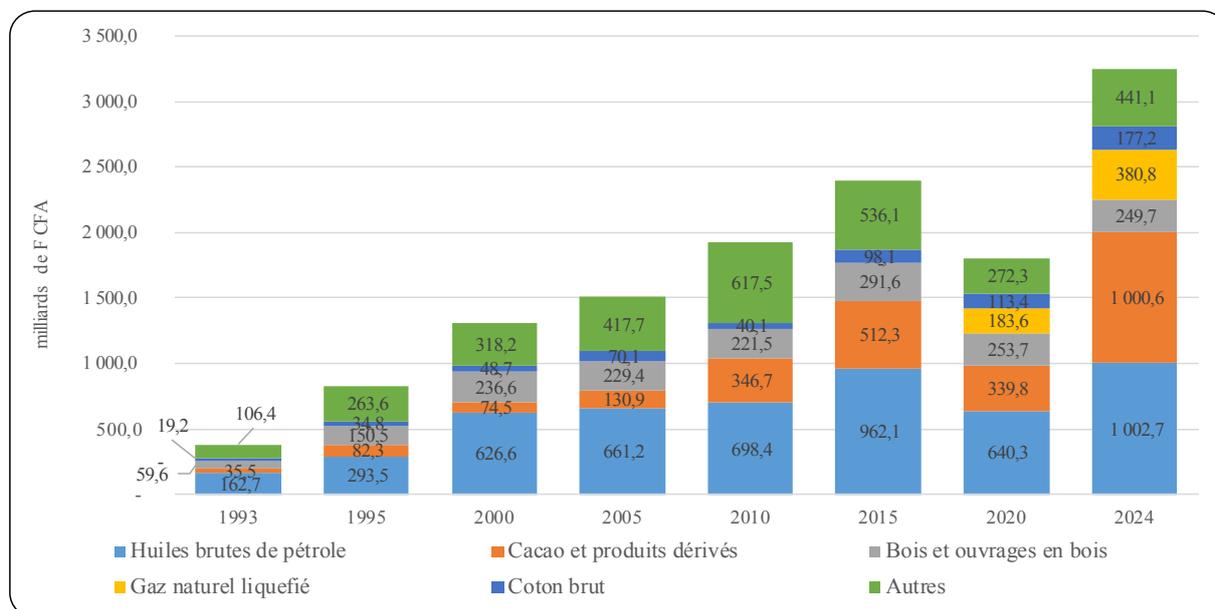
Au niveau national, depuis la libéralisation de la filière en 1994, les prix d'achat aux planteurs suivent la tendance du marché. C'est ainsi que les producteurs ont pu tirer un meilleur parti de l'envolée récente des cours, par rapport aux producteurs de la Côte d'Ivoire où la commercialisation n'a pas été libéralisée. Les organes de régulation du secteur contribuent au renforcement du pouvoir de négociation des producteurs par la communication régulière du cours de la fève sur les marchés internationaux. La meilleure organisation de ces derniers au moyen des ventes groupées participe également à cette dynamique. De plus, le recours toujours plus important des exportateurs et broyeurs aux certifications pour répondre aux exigences des marchés européens a conduit à l'amélioration de la qualité de la fève camerounaise et à une plus grande valorisation. Les pouvoirs publics ont également accompagné ce mouvement avec l'installation et la promotion des centres d'excellence post-récolte.

3. Commerce extérieur et transformation du cacao camerounais

3.1. Le cacao dans les exportations du Cameroun

La filière cacao tient une place de plus en plus importante dans les exportations du Cameroun.

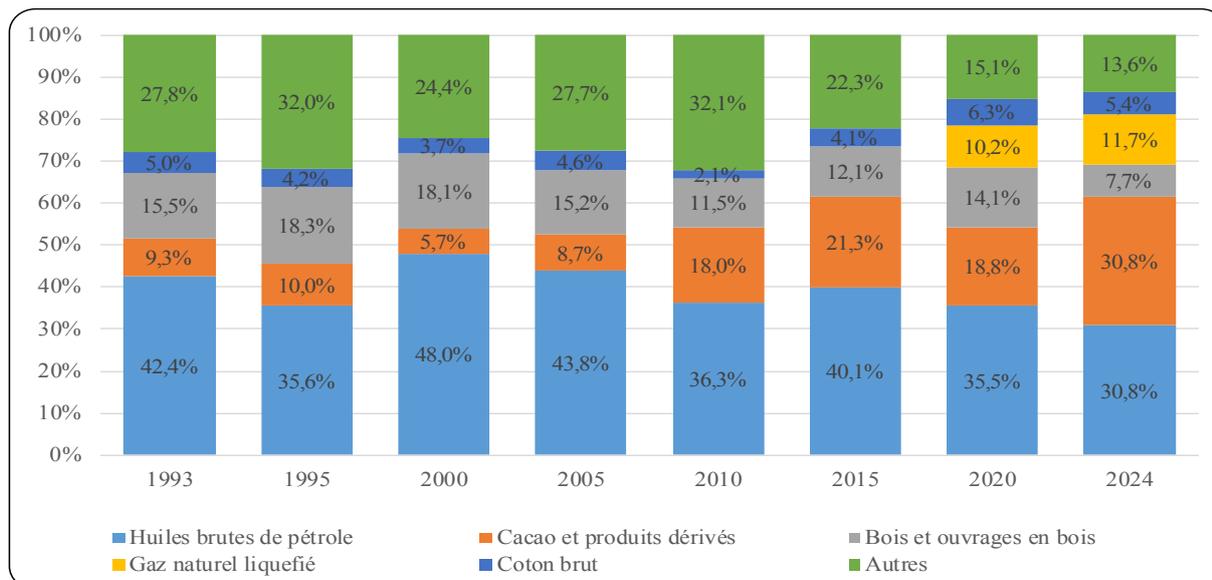
Figure 2 : Evolution des principales exportations du Cameroun



Source : les auteurs, à partir des statistiques douanières publiées par le MINFI

En valeur, les exportations de cacao et produits dérivés sont passées de 35,5 milliards en 1993 à 1 000,6 milliards en 2024, ce qui fait une multiplication par 28,1 en 31 ans, correspondant à un taux d'accroissement moyen annuel de 11,4 %.

Figure 3 : Evolution du poids des principaux produits d'exportation du Cameroun



Source : les auteurs, à partir des statistiques douanières publiées par le MINFI

En termes relatifs, cette progression est impressionnante. Le cacao et ses produits dérivés représentait seulement 9,3 % des exportations du Cameroun en 1993. A partir de 2010, il prend la deuxième place devant le bois et produits dérivés (18 %) et en 2024, avec 30,8 % des exportations en valeur, il a quasiment rattrapé le pétrole brut (30,8 %).

Cette évolution d'ensemble masque une autre dynamique qui s'est progressivement mise en place à partir de 2010. Il s'agit de la progression des premières transformations locales, qui permettent d'exporter des produits semi-finis plus rémunérateurs. En effet, le poids des produits dérivés du cacao dans les exportations a significativement progressé, à la faveur de l'installation d'usines locales de broyage souvent filiales de grands groupes internationaux, mais parfois aussi à mettre au crédit des industriels nationaux. Le poids des produits dérivés dans l'ensemble des exportations de la filière est ainsi passé de 11 % en 1993 à 32 % en 2024.

3.2. Positionnement du Cameroun sur le marché mondial

Le marché mondial du cacao est dominé du côté de l'offre par 7 pays. Avec une production estimée à 1 674 tonnes (36,9 % de la production totale) pour la campagne 2023/2024, la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial, suivi du Ghana (11,7 %), de l'équateur (9,5 %) et du Nigéria (7,7 %). Le Cameroun est le cinquième producteur mondial, avec 5,9 % de la production, soit 267 000 tonnes environ sur la campagne 2023/2024 selon les données publiées par l'ONCC. Le repli des productions de la Côte d'Ivoire et du Ghana sur la dernière campagne s'explique par la baisse des rendements suite au vieillissement des plantations, des conditions météorologiques défavorables, ainsi que des maladies qui attaquent les plants de cacao.

Tableau 1 : Evolution de la production mondiale de fèves de cacao
(en milliers de tonnes)

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	Poids
Côte d'Ivoire	2 020	1 964	2 154	2 105	2 248	2 121	2 241	1 674	36,9%
Ghana	969	905	812	771	1 047	683	654	530	11,7%
Equateur	290	285	322	342	365	365	454	430	9,5%
Nigéria	245	255	250	250	290	280	315	350	7,7%
Cameroun	232	254	264	257	292	295	264	267	5,9%
Brésil	174	204	176	201	200	220	220	300	6,6%
Indonésie	270	240	200	200	170	180	160	180	4,0%
Nouvelle Guinée et Papouasie	38	40	40	41	42	42	43	45	1,0%
Autres pays d'Amérique	296	330	340	366	369	388	402	383	8,4%
Autres pays d'Afrique	142	130	128	143	178	210	235	327	7,2%
Autres pays d'Asie-Océanie	49	46	43	42	42	43	50	50	1,1%
Production mondiale totale	4 725	4 653	4 729	4 718	5 243	4 827	5 038	4 536	100,0%

Sources : ICCO, ONCC pour les données du Cameroun

Le broyage des fèves de cacao, première étape de la transformation industrielle, est plus largement reparti au niveau mondial que la production. Si l'Europe arrive en tête dans cette activité avec 35,8 % des volumes, elle est suivie par les pays d'Asie et d'Océanie (22,7 %), d'Afrique (22,2 %), et d'Amérique (19,3 %). 46,1 % des fèves de cacao subissent leur première transformation dans le pays de production.

Concernant particulièrement les fèves de cacao exportées par le Cameroun, l'Europe reste la principale destination des transactions du pays, avec 79,96 % du volume total (57,86 % pour les Pays-Bas, plus gros client du Cameroun), suivi de l'Asie avec 19,61 %, et de l'Afrique avec 0,43 %.

3.3. Transformation locale

Si au niveau mondial, la transformation locale de fèves de cacao représente 46,1 %, ce taux est de 32,2 % au Cameroun, contre 22,2% 5 ans plus tôt. Cette progression s'est appuyée sur l'arrivée de nouveaux opérateurs et les investissements de ceux déjà installés. Six sociétés se partagent le marché actuellement : SIC-Cacaos (47,1%), Atlantic Cocoa (26,5%), Neo Industry (23,5%), CHOCOCAM (2,5 %) et Africa Processing Compagny (0,2%). A l'exception de CHOCOCAM et dans une moindre mesure Africa Processing Compagny qui produisent des biens finis destinés au marché camerounais et sous-régional, les autres broyeurs locaux transforment les fèves en produits semi-finis (le beurre de cacao, les tourteaux, la pâte, la poudre et la masse), qu'ils exportent vers le marché européen essentiellement. On note cependant qu'une part résiduelle (0,1 %) du marché de la transformation locale est animée par de toutes petites unités artisanales. Ces unités sont environ 40 selon les estimations de l'ONCC.

4. Défis et perspectives pour la filière cacao

4.1. Règlement de l'UE contre la déforestation dans le cadre du pacte vert européen

Le 31 mai 2023, le Parlement et le Conseil de l'Union européenne ont adopté le Règlement 2023/1115 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts (RDUE). Ce texte, qui abroge le Règlement numéro 995/2010, a pour objectif de limiter l'impact environnemental des chaînes d'approvisionnement mondiales en excluant du marché européen les produits agricoles associés à la déforestation ou à la dégradation forestière après le 30 décembre 2020. Il s'appuie principalement sur l'étude de Pendrill et al. (2019), selon laquelle sept produits sont spécifiquement identifiés comme principaux vecteurs de déforestation : l'huile de palme (34,0 %), le soja (32,8 %), le bois (8,6%), le cacao (7,5 %), le café (7,0 %), les bovins (5,0 %) et le caoutchouc (3,4 %). Le RDUE impose à terme une traçabilité complète de ces produits depuis leur parcelle d'origine, incluant les coordonnées géographiques

précises. Toute marchandise entrant dans l'Union européenne devra être accompagnée d'une déclaration de diligence raisonnée attestant de sa conformité aux exigences environnementales du règlement. Sa date de mise en application, initialement fixée au 30 décembre 2024, a été reportée au 30 décembre 2025 par le Règlement (UE) 2024/3234 du 19 décembre 2024, en raison de la nécessité de permettre aux opérateurs, en particulier dans les pays producteurs, de s'adapter aux nouvelles exigences techniques et administratives. Pour être en conformité avec le RDUE, les produits listés plus haut :

- ne doivent pas être issues de déforestation après la date du 30 décembre 2020 ;
- être conformes à la législation du pays d'origine ;
- faire l'objet d'une déclaration de diligence raisonnée.

Il incombe aux opérateurs et commerçants de l'Union Européenne de réaliser une diligence raisonnée et de remplir une déclaration dans un système d'information de la Commission européenne qui centralisera les déclarations. Les étapes de cette diligence raisonnée sont synthétisées dans le schéma suivant.

Figure 4 : Etapes de la diligence raisonnée



Source : <https://www.deforestationimportee.ecologie.gouv.fr/reglement-europeen-contre-la-deforestation-et-la-degradation-des-forets/article/reglement-europeen-contre-la-deforestation-et-la-degradation-des-forets>

La Commission européenne publiera au plus tard le 30 juin 2025 un classement des pays et régions selon 3 catégories de risques, à savoir élevé, standard et faible. Ce classement, qui s'appuiera sur 3 critères (le taux de déforestation et de dégradation des forêts, le taux d'expansion des terres agricoles pour les produits de base en cause et les tendances de la production des produits de base en cause) aura une incidence sur les étapes de la diligence raisonnée, conformément à la figure 7. Ainsi, pour un produit en provenance d'un pays classé à risque faible, la diligence raisonnée portera seulement sur le recueil d'informations (diligence raisonnée simplifiée). En revanche, si le produit provient d'un pays classé à risque standard ou élevé, l'entreprise importatrice devra effectuer l'ensemble des 3 étapes.

Le calendrier révisé prévoit l'entrée en application du règlement le 30 décembre 2025 pour les grandes entreprises et le 30 juin 2026 pour les petites et micros entreprises. Il est également prévu que la Commission européenne présente une étude d'impact portant sur l'extension du règlement aux autres produits de base, d'autres surfaces boisées et d'autres écosystèmes au plus tard le 30 juin 2025. Le règlement devra être réexaminé le 30 juin 2028, puis tous les 5 ans par la suite.

Les implications de ce règlement pour la filière cacao du Cameroun sont importantes. A moins d'une mise en conformité avec les exigences du règlement, le cacao camerounais et ses produits dérivés pourraient se voir refuser l'accès du marché européen, où il est exporté à 80 %. Ladite mise en conformité

devrait nécessiter à minima le recensement et la géolocalisation de toutes les parcelles de production, l'établissement des preuves que ces plantations étaient déjà en production à la date du 30 décembre 2020 et l'identification des planteurs. Par ailleurs, toute extension des surfaces et donc des capacités de production nationales de cacao ne pourrait être réalisée qu'en dehors des zones considérées comme faisant partie du domaine forestier en 2020.

4.2. Point sur les initiatives des pouvoirs publics pour accompagner la filière

• Mesures en cours d'exécution

Conscient des exigences du RDUE, l'Etat du Cameroun a commencé à déployer des mesures concrètes de traçabilité et de contrôle dans la filière cacao. Sur le plan de la traçabilité des producteurs, le CICC a, dès 2019, lancé l'enregistrement des planteurs et le géo-référencement des parcelles par des géomètres assermentés, les coordonnées étant croisées avec les cadastres forestiers nationaux. De son côté, le FODECC utilise son Guichet Producteurs comme levier d'incitation à la traçabilité : depuis 2021, l'accès des planteurs aux subventions d'intrants est conditionné par l'ouverture d'un compte bancaire et la géolocalisation de leur parcelle. Une phase pilote menée dans le Moungo en 2022 a ouvert la voie à un déploiement à plus grande échelle. En 2023, le FODECC rapporte que 223 000 petits producteurs de cacao et de café étaient déjà enregistrés et bancarisés, et qu'ils bénéficiaient d'aides pour intensifier leur production de manière durable.

Par ailleurs, le Comité Cacao Durable coordonné par l'ONCC avec l'appui de l'ONG IDH a déjà harmonisé le référentiel national avec les standards internationaux : les normes africaines ARS 1000 et ISO 34101 ont été adoptées comme normes camerounaises sur la qualité durable du cacao, prélude à l'élaboration d'une réglementation technique nationale conforme aux critères de légalité, traçabilité et zéro déforestation du règlement européen. L'ensemble de ces mesures opérationnelles (identification des planteurs, cartographie des parcelles, certifications volontaires), quoique partielles, constituent une première réponse du Cameroun pour sécuriser sa chaîne d'approvisionnement de cacao avant l'entrée en vigueur du règlement européen.

• Mesures annoncées ou en préparation pour se conformer au RDUE

Afin de finaliser la mise en conformité en prélude à l'application du règlement UE 2023/1115, d'autres actions sont en cours de planification ou de lancement au Cameroun. Le Comité Cacao Durable a élaboré un Plan d'Action National 2023-2025 qui constitue la feuille de route nationale vers un cacao durable et traçable. Ce plan ambitieux comporte 11 actions principales déclinées en 42 activités, couvrant notamment la traçabilité intégrale, la gouvernance foncière, la certification, l'amélioration des revenus et la lutte contre la déforestation, avec l'appui financier et technique de partenaires tels que l'UE et IDH. L'un des objectifs phares annoncés est d'assurer une traçabilité à 100 % du cacao de la parcelle jusqu'au port d'exportation d'ici fin 2025, ce qui correspond à l'échéance de mise en conformité totale vis-à-vis du marché européen. Pour y parvenir, l'ONCC travaille, avec le soutien de IDH, à déployer un système national de traçabilité informatisé qui unifiera les différentes bases de données (producteurs géolocalisés du CICC, bénéficiaires du FODECC, données des industriels) et impliquera les exportateurs dans le contrôle des informations. Sur le volet réglementaire, une directive technique nationale est en cours de finalisation pour traduire dans la réglementation camerounaise les exigences du nouveau règlement européen (critériums de légalité foncière, de non-déforestation au-delà du 30 décembre 2020, etc.), en s'appuyant sur les normes récemment homologuées.

4.3. Positionnement des acteurs du secteur privé face au RDUE

Les éléments présentés dans cette section sont principalement issues d'une enquête conduite par les services de la BEAC auprès du secteur privé, ainsi que des structures publiques d'encadrement de la filière, entre le 7 et le 19 avril 2025. Cette enquête visait à saisir la perception qu'avaient les acteurs (publics et privés) de la filière de leur activité, connaître les difficultés auxquels ils faisaient face, évaluer l'état d'avancement des actions entreprises par ces derniers pour se préparer à l'entrée en application du RDUE et discuter de leurs perspectives et propositions.

- **Sur les mesures d'adaptation au RDUE**

Tous les acteurs de la filière ont connaissance du règlement de l'UE contre la déforestation. Les sociétés les plus importantes ont pris l'option de travailler avec des certifications depuis plusieurs années. Ces normes étaient déjà exigées par leurs clients en Europe et en Amérique, en préparation du durcissement des règles environnementales. C'est ainsi que tous les exportateurs rencontrés disposent de la certification Rainforest Alliance. Cette certification vise à promouvoir une production plus durable, respectueuse de l'environnement et économiquement viable pour les producteurs, en contrepartie d'un prix de vente plus élevé pour l'exportateur et de primes de durabilité. Elle intègre des exigences de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, qui sont compatibles avec les attentes exprimées dans le RDUE. C'est dans ce cadre que les exportateurs et certains broyeurs locaux ont investi pour assurer la traçabilité d'une partie de leurs approvisionnements. Les actions engagées consistent principalement à identifier et enregistrer les planteurs, et procéder au géo-référencement de leurs plantations. Un seul exportateur affirme avoir finalisé ces opérations pour tous ses fournisseurs, ce qui le rend prêt à remplir les exigences du RDUE le moment venu. Tous les autres déclarent ne l'avoir fait que pour une partie de leurs fournisseurs, mais poursuivent ces opérations en dépit de leur coût et des réticences de la part des planteurs, qui refusent parfois de coopérer, craignant que les données collectées sur leurs parcelles et sur eux ne soient exploitées par la suite par l'Etat pour collecter plus d'impôts.

A l'exception du seul opérateur qui a déclaré avoir terminé de référencer ses fournisseurs et de tracer sa chaîne d'approvisionnement, les autres acteurs craignent que l'entrée en application du RDUE se traduise dans un premier temps par une baisse de leurs exportations vers l'UE, dans des proportions qu'ils ne peuvent pas encore évaluer, et qui dépendra de l'avancement des travaux de référencement de leurs fournisseurs et des plantations.

- **Sur les autres problèmes de la filière**

S'agissant des autres problèmes rencontrés dans le cadre de leur activité, les exportateurs et les sociétés de transformation locales rapportent les mêmes difficultés, dont les plus importantes sont :

- la hausse des besoins de trésorerie qui a fait suite à la montée des cours mondiaux du cacao, les prix d'achat aux planteurs ayant suivi la même tendance vertigineuse ;
- les difficultés de financement de plus en plus accrues, avec des crédits fournisseurs qui se raréfient, des rallonges de délais de paiement des factures par les clients qui aggravent les besoins en fonds de roulement, et les crédits bancaires, plus chers, mais aussi plus exigeants en terme de disponibilité des garanties ;
- les lenteurs de traitement des dossiers de demande de transfert par la BEAC, qui créent une grosse incompréhension et un sentiment d'injustice chez les sociétés, et ce d'autant plus qu'elles estiment plutôt mériter un soutien de la BEAC, au regard des devises qu'elles ramènent en rapatriant leurs recettes d'exportation ;
- la persistance du commerce illicite à destination du Nigéria, avec un gros manque à gagner pour les exportateurs (qui dénoncent une concurrence déloyale des acheteurs clandestins, ne payant aucun prélèvement obligatoire auquel toute la filière formelle est soumise au Cameroun), pour l'Etat du fait des prélèvements non perçus sur ces transactions, ainsi que pour la banque centrale du fait des devises ainsi perdues ;
- une fiscalité et une parafiscalité devenues beaucoup trop fortes, dans un contexte où la hausse des prix d'achat aux planteurs rogne encore plus les marges des exportateurs. Chaque exportateur paye par kg de cacao exporté 225 F CFA, auxquels il faut ajouter 200 F CFA au titre des droits de sortie, ainsi que 2,2% du chiffre d'affaires au titre de l'avance sur l'impôt sur les sociétés (IS). En particulier, la fixation de l'avance de l'impôt sur les sociétés à 2,2%, comme dans tous les autres secteurs formels de l'économie, apparaît très exagérée au vu de la faiblesse des marges des exportateurs ;
- d'autres problèmes opérationnels, notamment le mauvais état des routes, les difficultés à tra-

vailler dans certains bassins de production enclavés, les nombreuses tracasseries policières subies par les transporteurs sur les routes, ainsi que les contrôles des agents des douanes qui accusent souvent les opérateurs d'avoir violé la réglementation des changes lorsqu'ils reçoivent des avances de leurs clients.

4.4. Perspectives à court et à moyen terme

Le guide du RDUE est en cours de rédaction par un consultant financé par l'UE, et devrait être publié en juin 2025. Ce document, qui viendra préciser les modalités de la due-diligence, est attendu par tous les acteurs du secteur pour affiner leur préparation. En outre, le classement du Cameroun suivant la catégorie de risque est attendu pour fin juin 2025, et les acteurs espèrent le meilleur classement possible (risque faible), au regard de la spécificité de la cacaoculture camerounaise, qui a su préserver le couvert forestier.

A date, une partie des fèves commercialisées dont on ignore la proportion est déjà complètement tracée, par les soins des exportateurs qui ont pris depuis des années l'option de s'arrimer aux normes internationales de durabilité, en particulier Rainforest Alliance, qui sont quasiment compatibles avec la RDUE. Les initiatives privées et publiques se poursuivent pour une généralisation de cette traçabilité à l'ensemble du cacao camerounais, suivant 3 axes :

- la poursuite des travaux de géolocalisation des exploitations agricoles par les exportateurs disposant de ressources et bénéficiant d'appuis de partenaires étrangers, mais aussi dans une certaine mesure par le CICC dans le cadre du Comité Cacao Durable. Un accord de principe a été trouvé entre le CICC et les gros acteurs de la filière pour une fusion, une harmonisation et une mise à la disposition de tous les acteurs des bases de données constituées par chacun indépendamment ;
- la poursuite de l'enregistrement des planteurs par les mêmes acteurs ;
- la finalisation des tests par l'ONCC de l'application d'enregistrement et de suivi des transactions, application développée par un consultant sur financement de la GIZ, et qui devra par la suite être déployée sur les marchés dans les bassins de production.

4.5. Recommandations

Si les pouvoirs publics ont bien pris des actions pour assurer à terme la mise en conformité du cacao camerounais avec le RDUE, les initiatives privées semblent pour le moment plus avancées, au moins sur les questions de géo-référencement des plantations. L'option retenue de travailler sur un système de traçabilité unifié en fusionnant et en complétant les bases de données déjà mises en place par les acteurs privés est la meilleure approche possible. Il convient maintenant d'accélérer son déploiement pour qu'il soit rendu disponible dans les délais. A terme, l'intégration des exigences du RDUE dans la norme nationale permettra aussi de donner les gages nécessaires au principal client qu'est l'UE, et d'assurer un accompagnement plus harmonieux de la filière. En outre, il convient de poursuivre les pourparlers pour aboutir à une prise en compte de la spécificité de la cacaoculture camerounaise en agroforesterie.

Les recommandations suivantes peuvent être formulées à l'endroit des pouvoirs publics :

- améliorer la qualité des infrastructures routières qui desservent les bassins de production, pour faciliter l'évacuation des produits, en renforçant les moyens d'action de la SODECAO ;
- mettre en œuvre les actions nécessaires pour une amélioration des rendements, en dotant la SODECAO de moyens pour accompagner le renouvellement des vergers vieillissants et assurer l'encadrement des producteurs ;
- améliorer la couverture du réseau téléphonique dans ces bassins de production, pour assurer le bon fonctionnement du système de traçabilité des transactions en cours de test ;
- intensifier la lutte contre le détournement frauduleux d'une partie de la production vers le

Nigéria, dont le manque à gagner est réel, aussi bien pour l'Etat que pour les exportateurs et broyeurs locaux ;

- revoir la fiscalisation de la filière, en particulier la fixation de l'avance sur IS, pour prendre en compte le taux de marge des opérateurs et leur permettre d'avoir moins de tensions de trésorerie ;
- travailler à une réduction des tracasseries administratives subies par les acteurs de la filière.

Par ailleurs, compte tenu de son poids dans les exportations du Cameroun, la filière cacao devrait bénéficier d'un suivi et d'un accompagnement particuliers de la banque centrale. En effet, le dispositif actuel pour garantir la soutenabilité extérieure de la monnaie, qui s'appuie sur la réglementation des changes, est essentiellement axé sur la surveillance des sorties frauduleuses de devises et le contrôle du rapatriement des recettes d'exportation. Il serait indiqué de compléter son orientation stratégique par une meilleure prise en compte de la nécessité d'accompagner les secteurs exportateurs, et un soutien aux entrées de capitaux dans la Zone. L'optimisation des mesures administratives auxquelles sont soumis les acteurs de cette filière, et plus généralement des plus importantes filières exportatrices, ainsi qu'un accompagnement plus actif de ceux-ci sur les questions de financement suivant des modalités à définir, pourraient grandement stimuler leur performance.

Conclusion

Au terme de cette étude, il convient de rappeler la place centrale qu'occupe le cacao dans l'économie nationale. La filière cacao reste fragilisée par de nombreux défis structurels : faibles rendements agricoles, plantations vieillissantes, structuration limitée des producteurs, forte volatilité des prix, et surtout, risque d'exclusion du marché européen. À ces contraintes s'ajoutent des difficultés persistantes d'accès au financement, une fiscalité et une parafiscalité jugées excessives, des infrastructures logistiques insuffisantes, ainsi qu'une persistance du commerce illicite en direction du Nigéria qui entraîne un manque à gagner pour l'ensemble des acteurs locaux.

Face à cette situation, des réponses ont été engagées à différents niveaux. Anticipant les exigences croissantes du marché, les plus gros opérateurs du secteur privé ont adopté des certifications, investi dans le géo-référencement de leurs fournisseurs, et mené des campagnes de sensibilisation à l'intention des producteurs sur les bonnes pratiques agricoles. Du côté de l'État également, des mesures ont été mises en œuvre : enregistrement massif des producteurs, géolocalisation des parcelles, déploiement progressif d'un système national de traçabilité, et adoption d'un Plan d'Action National 2023-2025 dans le cadre du Comité Cacao Durable. Le CICC travaille actuellement à la fusion et l'harmonisation des bases de données des différents acteurs. Toutefois, l'enregistrement de tous les producteurs n'est pas achevé, et les pouvoirs publics travaillent encore à la mise en place d'un système national de traçabilité.

Dans ce contexte, des réformes structurelles s'imposent pour accroître la performance de la filière. À court terme, la priorité absolue est d'accélérer le déploiement effectif du système national de traçabilité, condition indispensable pour préserver l'accès au marché européen. Il est également nécessaire de renforcer l'accompagnement technique des producteurs, et d'investir dans l'amélioration des infrastructures rurales pour garantir une meilleure circulation des produits et des informations. En parallèle, la poursuite des efforts de la diplomatie économique devra permettre de faire valider par l'Union Européenne les spécificités de la cacaoculture camerounaise, en particulier son intégration naturelle au couvert forestier, qui en fait un modèle conciliant production agricole et préservation de la biodiversité. Enfin, le financement des acteurs de la filière et l'optimisation des procédures administratives auxquelles ils sont soumis sont des problématiques centrales pour l'amélioration de leurs performances.

À moyen et long terme, le Cameroun dispose d'atouts pour repositionner sa filière cacao sur des segments à plus forte valeur ajoutée. Le développement de la transformation locale, amorcé avec l'implantation de plusieurs unités industrielles, doit être encouragé pour permettre au pays de capter une part plus importante de la chaîne de valeur. Enfin, la planification de long terme doit intégrer pleinement les enjeux liés au développement durable. Si ces conditions sont réunies, le cacao camerounais pourra s'imposer comme un modèle combinant traçabilité, qualité, inclusion sociale et performance économique, et devenir ainsi un véritable moteur de développement rural et un produit phare du commerce équitable en Afrique centrale.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] Comité Cacao Durable Cameroun (2025). Lettre d'information du Comité Cacao Durable au Cameroun – N°001 : Plan d'action national 2023-2025.
- [2] Comité Cacao Durable Cameroun (2025). Plan d'action 2023-2025 du Comité Cacao Durable.
- [3] Comité Cacao Durable Cameroun & Green Commodity Landscape Program (2025). Première réunion des partenaires industrie du Comité Cacao Durable au Cameroun.
- [4] Commission européenne (2020). Analyse de la chaîne de valeur cacao au Cameroun. Value Added Analysis for Development, N° 23, juin 2020.
- [5] Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC) (2023). Programme New Generation : Bilan et perspectives après 10 ans (2012-2022).
- [6] Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) (2023). Projet ProCISA : Promotion du cacao durable au Cameroun – Rapport annuel 2023. Disponible sur : www.giz.de.
- [7] Fabre, T., Bassanaga, S., Ricau, P., Fomou, G., & Sanial, E. (2022). Traçabilité, transparence et durabilité dans la filière cacao au Cameroun. Rapport réalisé par Nitidæ avec le financement de l'Union européenne et de l'EFI.
- [8] Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) (2017). Rapport annuel d'activités 2016. Disponible sur : www.fodecc.cm.
- [9] Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) (2018). Rapport annuel d'activités 2017. Disponible sur : www.fodecc.cm.
- [10] Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) (2019a). Rapport annuel d'activités 2018. Disponible sur : www.fodecc.cm.
- [11] Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) (2019b). Rapport final du Projet d'Appui à la Collecte des Données Statistiques dans le Moundou en vue de l'élaboration d'une base de données dans les filières cacao et café. Disponible sur : www.fodecc.cm.
- [12] Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) (2020). Rapport annuel d'activités 2019. Disponible sur : www.fodecc.cm.
- [13] Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) (2021). Rapport annuel d'activités 2020. Disponible sur : www.fodecc.cm.
- [14] Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) (2022). Rapport annuel d'activités 2021. Disponible sur : www.fodecc.cm.
- [15] Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC) (2023). Rapport annuel d'activités : Guichet Producteurs – Soutien direct aux producteurs de cacao et café, Bilan 2022-2023.
- [16] Gaia Cacao B.V., International Executive Service Corps (IESC), Fine Cacao and Chocolate Institute (FCCI), & U.S. Department of Agriculture (USDA) (2021). Global Cocoa Market Study. Amsterdam, Pays-Bas.
- [17] International Executive Service Corps (IESC), Fine Cacao and Chocolate Institute (FCCI), & U.S. Department of Agriculture (USDA) (2021). Global Cocoa Market Study, novembre 2021.
- [18] Investir au Cameroun (2024). FODECC : Subventions prévues aux producteurs de cacao et café pour l'année 2024. Disponible sur : www.investiraucameroun.com.
- [19] Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) (2022). Projet d'Appui au Développement du Cacao (PAD-Cacao) 2022-2026.
- [20] Ministère du Commerce (MINCOMMERCE) (2020). Stratégie nationale pour l'implantation de Centres d'Excellence Post-Récolte du cacao au Cameroun.
- [21] Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), Union européenne (UE), & GIZ (2023). Compte rendu du Cocoa Talks sur les standards internationaux, régionaux et nationaux – Dialogue politique Cameroun-UE sur le cacao durable, 9 mars 2023.
- [22] Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) (2023).

Rapport de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Comité National de Suivi-Évaluation de la mise en œuvre de la SND30.

[23] Office National du Cacao et du Café (ONCC) (2020). Bilan de la campagne cacaoyère 2019/2020. Disponible sur : www.oncc.cm.

[24] Office National du Cacao et du Café (ONCC) (2021). Bilan de la campagne cacaoyère 2020/2021. Disponible sur : www.oncc.cm.

[25] Office National du Cacao et du Café (ONCC) (2022). Bilan de la campagne cacaoyère 2021/2022. Disponible sur : www.oncc.cm.

[26] Office National du Cacao et du Café (ONCC) (2023). Bilan de la campagne cacaoyère 2022/2023. Disponible sur : www.oncc.cm.

[27] Office National du Cacao et du Café (ONCC) (2024a). Bilan de la campagne cacaoyère 2023/2024. Disponible sur : www.oncc.cm.

[28] Office National du Cacao et du Café (ONCC) (2024b). Rapport annuel sur la Prime de Qualité du cacao, Édition 2024.

[29] Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) (2024). Initiative européenne pour un cacao durable au Cameroun. Disponible sur : www.fao.org.

[30] Pendrill, F., Persson, U. M., Godar, J. and Kastner, T. (2019a) 'Deforestation displaced: trade in forest-risk commodities and the prospects for a global forest transition', Environmental Research Letters, 14(5). <https://doi.org/10.1088/1748-9326/ab0d41>

[31] République du Cameroun (2020). Stratégie de développement du secteur rural / Plan national d'investissement agricole SDSR/PNIA 2020-2030.

[32] Société de Développement du Cacao (SODECAO) (2020). Plan stratégique de relance de la Société de Développement du Cacao 2020-2027.

Mise en page et impression :

SERVICE DE L'IMPRIMERIE DE LA BEAC

736 avenue Monseigneur Vogt - B.P. 1917, Cameroun

Téléphone : (237) 22 23 40 30/60

Fax : (237) 22 23 33 29/50

E-mail : beac@beac.int

Site web : www.beac.int